28e ANNÉE — 1879

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUATORZIÈME ANNÉE

N° 9. 15 Septembre 1879



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1879

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE MATHIEU DE MALZAC

DIT BASTIDE, MOLAN ET DE LISLE [1].

Nobles ou roturiers, célibataires ou pères de famille, les pasteurs qui revinrent risquèrent tous leur vie avec la même sérénité, soit qu'ils fussent jeunes comme Cardel, de Salve, Giraud, ou épuisés de vieillesse et d'infirmités comme Masson, qui mourut du moins en liberté dans les bras de ses ouailles, ou d'âge mur comme Bernard, Cottin, Givry, Brousson et de Malzac [2].

Mathieu de Malzac, né à Uzès en 1657 ou 1658, fut inscrit sur les registres de l'académie de Genève en 1677. Ses études paraissent avoir laissé à désirer; car le synode provincial réuni au Vigan le 27 août 1681, devant lequel il se présenta avec une

1. Les pages qui suivent sont empruntées au nouvel ouvrage que va publier M. Douen, sous ce titre : *les Premiers Pasteurs du désert*, 2 vol. in-8. Nous recommandons vivement cet ouvrage, fruit de longues recherches, auquel la fête prochaine de la Réformation donne un intérêt d'actualité. — (*Réd.*)

2. Jean et Antoine Malzac, des Cévennes, condamnés aux galères pour cause de religion, furent déportés en 1687. Le vaisseau sur lequel ils étaient se brisa contre des rochers près de la Martinique; Antoine fut au nombre des noyés; Jean se sauva. (Voy. la liste de Jurieu, *Lettres pastorales*, II, 91, négligée par les frères Haag, et qu'il faut ajouter aux pièces justificatives de *la France protestante*, X, 432 et 433.)

Marie de Malzac, femme du ministre Perrin, qui sortit de France sans elle à la Révocation, était-elle sœur du pasteur du désert? (*La France prot.*, art. PERRIN.)

quinzaine d'autres proposants parmi lesquels se rencontre Pierre Audoyer, destiné à trahir et à persécuter ses frères, refusa sa proposition latine sur le verset du chapitre VI de l'épître aux Romains[1]. A ce synode, présidé par Rossel, ministre du lieu, assistaient d'autres pasteurs que nous retrouverons plus loin : l'ardent Dolympie de Saint-Paul-la-Coste, de Bruc d'Aulas, qui ne fut qu'un instant le compagnon de Brousson, et le futur apostat et traître Bagard de Saint-Félix.

Reçu et consacré, un peu plus tard, par un autre synode, de Malzac fut donné pour pasteur à l'Église de la Bastide en Languedoc. A la Révocation, il s'évada de prison, quitta la France et se retira en Suisse, d'après *la France protestante*. Au mois d'avril 1686, nous le trouvons parmi les pasteurs réfugiés en Hollande qui assistèrent au synode de Rotterdam. Il fut nommé pensionnaire et ministre extraordinaire de cette ville, où il demeura pour le moins près de trois années. La lettre suivante, qu'il écrivit le 20 janvier 1689 à M. de Mirmand, magistrat nîmois réfugié à Zurich, peint au vif les sentiments qui l'animaient[2] :

Monsieur, ayant à cœur, autant que vous l'avez, la gloire de Dieu et le relèvement de nos frères affligés de France, je ne doute nullement que ce ne vous soit une joie singulière d'apprendre leur bon état et ce que nous devons espérer d'eux. Plusieurs fidèles serviteurs de Dieu, animés d'un zèle rare, méprisant tous les périls et les supplices où ils s'exposent, ont passé de ces provinces dans ce malheureux royaume, et vous ne sauriez comprendre avec quelle tendresse et avec quelles marques d'amour ils ont été reçus. Ces pauvres peuples, dont les consciences étaient depuis leur révolte dans des détresses mortelles, n'ont pas plus tôt vu ces anges de Dieu, qui venaient les consoler et les aider à sortir de cet abîme effroyable, que, ne consultant que leur devoir et le désir qu'ils avaient de réparer leurs fautes passées, ils ont demandé avec empressement d'être reçus à la paix de l'Église et de pouvoir assister aux sermons et aux exercices de piété de ces pieux ministres de Dieu. Nous avons la consolation d'apprendre que, dans tous les lieux où leur zèle les a portés, ils

1. « Le sieur M. Malzac a proposé en latin; sa proposition n'a pas été admise.» Arch. nation., TT, 288 B).
2. Ms. Court, vol. L.

ont trouvé très peu de gens qui se soient laissé corrompre. Il y a bien plus, plusieurs familles d'anciens papistes ont abjuré leurs erreurs et ont embrassé la vérité et le pur culte de l'Évangile.

Ces progrès, Monsieur, presque miraculeux, que leur présence et leur prédication ont faits dans si peu de temps, sont une preuve toute-puissante que Dieu veut se servir de leur moyen pour rallumer sa vérité où elle avait été éteinte, et je crois que nous devons employer tous nos soins à seconder de si chrétiens et de si charitables desseins. Nous nous rassemblons ici pour cela tous les premiers lundis de chaque mois, pour nous animer mutuellement à faire notre devoir, et pour voir ce que nous pouvons faire pour nos désolées Églises. Ayez la bonté de m'apprendre ce que vous faites dans vos quartiers; si quelques pasteurs sont partis pour aller dans vos provinces ou ailleurs, et quel est le fruit de leur ministère. Nous ne doutons nullement ici que, parmi tant de nos frères de chez vous qui étaient possédés de ce saint désir, comme ils nous le marquaient par leurs lettres, plusieurs ne l'aient exécuté. Je dois pourtant, Monsieur, vous faire savoir qu'il serait très nécessaire qu'il en passât encore d'autres; car ceux que nous y avons, quoique le nombre soit considérable, nous écrivent qu'il est impossible qu'ils puissent fournir à tout. Comme ils s'assemblent secrètement, ils sont obligés de faire de petites assemblées, et ainsi il leur faut bien du temps pour satisfaire toute une ville, pour peu considérable qu'elle soit. Je vous prie de prendre la peine d'avertir nos très honorés frères de Lausanne de tout ce que je vous écris. Au reste, vous agréerez que je vous demande un secret inviolable pour toute sorte de personnes, à la réserve des pasteurs; car vous jugez bien que, si la chose venait à être découverte, ces illustres serviteurs de Dieu seraient en très grand danger. Dieu veuille les conserver pour le bien de son Église! J'attendrai votre réponse fort impatiemment et suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre, etc.

L'auteur de ces lignes n'était point de ceux qui savent parler et refusent d'agir, moins encore de ceux qui exhortent leurs amis à s'exposer au danger, en ayant soin de le fuir eux-mêmes; il le montra bientôt. « M. de Malzac, ministre réfugié et pensionnaire à Rotterdam, dit l'auteur d'un mémoire remis à M. Hopp, ambassadeur de Hollande en France, partit, l'an 1689, au temps de la révolution d'Angleterre, avec l'approbation du roi [le prince d'Orange, stathouder de Hollande, proclamé roi d'Angleterre] et d'un consistoire secret qui dirigeait ces missions à la Haye. Il fit le tour de la France et rendit compte de sa mission;

mais étant arrivé à Paris, il y fut peu de temps sans tomber entre les mains de M. de la Reynie, qui l'enferma à la Bastille, d'où je n'ai eu de ses nouvelles que deux fois par hasard[1]. » De Malzac a raconté avec candeur comment de Salve et lui s'étaient mutuellement excités à faire leur devoir. Il y avait entre eux une grande analogie de caractère (de Salve paraît cependant avoir été plus résolu), et tous deux avaient échoué la première fois qu'ils avaient tenté l'examen final de théologie. Nous reproduisons presque en entier, malgré l'incorrection du style, le procès-verbal de son interrogatoire du 25 février 1692[2] :

« Étant plusieurs ministres extraordinaires à Rotterdam, qui s'assemblaient tous les mois pour voir ce qui était à faire pour la consolation de leurs frères réfugiés et pour eux-mêmes, et se trouvant dans ces assemblées d'autres ministres réfugiés dispersés dans les autres villes de Hollande, il fut proposé, dans l'une de ces assemblées, de dresser et présenter une requête au roi, pour lui demander au nom de ses peuples affligés quelque sorte de liberté dans son royaume. Cependant tout ayant été examiné, il fut délibéré et résolu, dans une de ces assemblées composée de vingt-cinq à trente ministres, qu'une telle requête serait inutile après tant d'autres présentées pendant qu'ils étaient tous en France, et cette délibération fut tenue extrêmement secrète, à cause que si les états [généraux] en avaient eu connaissance, ils auraient chassé tous ceux de l'assemblée, parce qu'une telle proposition était contraire à l'intérêt qu'il prétendent avoir de retenir en leur pays les réfugiés français, aussi bien que leurs effets; et sur ce que chacun des pasteurs sortis de France était continuellement solicité, par ceux de la R. P. R. qui étaient restés dans le royaume, d'y revenir pour les consoler, qu'ils leur reprochaient de les avoir abandonnés comme des mercenaires, et de les avoir quittés dans le péril, — étant en particulier pressé par le témoignage

1. *Bullet.*, III, 592.
2. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX, 458. — Nous n'avons malheureusement pas réussi à voir le manuscrit qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, ni celui de l'interrogatoire de Givry, qui l'accompagne.

de sa propre conscience, et croyant qu'il était obligé de secourir ses frères, il se trouvait dans de continuelles agitations, et ayant trouvé le ministre de Selve [de Salve], son confrère, touché des mêmes motifs et dans la disposition de s'exposer pour s'acquitter envers Dieu et le prochain de ce qu'ils devaient en qualité de pasteurs, ils en communiquérent la pensée aux ministres Jurieu et Basnage[1], qui ne leur donnèrent aucune résolution sur ce sujet; mais lui et de Selve, se visitant réciproquement et persévérant dans le même dessein, étant un jour ensemble à l'Écluse[2], près d'Ardembourg où Selve était établi pasteur, le hasard leur fit voir le cadavre d'un Français exécuté à mort, accusé d'être venu prendre le plan de l'Écluse, ils firent de nouveau réflexion sur eux-mêmes, et sur ce qu'un homme sans vocation particulière et sans autre vue que celle de servir le roi, avait bien voulu s'exposer à perdre la vie comme il avait fait, et qu'eux, au contraire, qui étaient engagés avec le troupeau que Dieu leur avait commis, et à prêcher continuellement sa parole, n'avaient pas le courage de s'exposer pour la gloire de Dieu. En son particulier, faisant une lecture continuelle, dans ce temps-là, de l'histoire de l'Église et de ses martyrs, et des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, où il voyait que des idolâtres et des païens s'étaient exposés, et bien souvent sacrifiés pour leur pays, par des vues mondaines et pleines de vanité, il se sentait de plus en plus pressé, et le ministre de Selve étant venu le visiter, et lui ayant déclaré qu'il était entièrement résolu de s'exposer et de venir en France, ils partirent de concert l'un et l'autre, et quittèrent les emplois qui leur avaient été donnés en Hollande, après avoir pris quelques adresses du ministre Cottin, qui était depuis peu de retour à Paris. Il prit le nom de la Bastide, qui est celui de son église et de Selve, celui de Valsec. Il prit aussi celui de Molain, et outre cela celui de de Lisle...

1. Jacques Basnage, ancien pasteur de Rouen et pasteur de Rotterdam, non Henri Basnage de Beauval, mort à la Haye en 1710; comme le pense M. Ravaisson.
2. Place forte de Hollande.

» Ils vinrent mettre pied à terre en la rue Bourg-Labbé, *à la Croix de fer*, et après y avoir demeuré un ou deux jours, ils remontèrent à cheval et dirent qu'ils allaient en emplète...

» Le ministre Cottin leur ayant donné des noms et des adresses avec les empreintes de son cachet, afin qu'ils pussent être connus en la qualité de ministres, ils furent voir diverses personnes qui vinrent ensuite les visiter *à la Croix de fer*...

» M. de la Motte, homme d'épée, vint les visiter *à la Croix de fer*, et eux en sortant de *la Croix de fer*, furent descendre à l'enseigne du *Cadran* [1], dans une rue assez proche de la rue Bourg-Labbé, et Valsec ayant les adresses, on a pu les voir dans ses papiers [2]. [Il] sait seulement que la Motte vendit un des chevaux sur lesquels ils étaient venus, et en cet endroit du *Cadran*, lui et Valsec se séparèrent sans avoir eu depuis aucune sorte de communication, ayant même affecté entre eux de ne se donner réciproquement aucune connaissance de ce qu'ils feraient, afin que, si l'un d'eux venait à être arrêté, il fût hors d'état de parler de la conduite de l'autre. »

Peu après son arrivée à Paris, de Malzac se félicitait, dans la lettre suivante, du chaleureux accueil qu'il y avait reçu :

Je rends grâces à Dieu [de ce] que j'ai tant d'occupations que je ne sais de quel côté me tourner; j'ai déjà fait diverses assemblées où j'ai reçu plusieurs personnes à la paix de l'Église. Je leur fais signer un petit formulaire que j'ai dressé [3] ; mais le malheur est qu'on ne peut s'assembler plus de douze ou quinze personnes à la fois. Ainsi cela tire en une grande longueur, étant seul comme je le suis [4]. Il est vrai que M. M[asson] [5] est enfin ici, mais si infirme qu'il m'est plus à charge qu'en aide. Il a fait des merveilles dans les lieux où il a passé. Je suis dans l'impossibilité de suffire seul au travail que demande Paris, à moins que de traîner les choses dans une plus grande longueur, et par conséquent

1. Où demeurait Charles Dicq, dans la rue Grenetat.
2. Nous n'avons pas retrouvé ces papiers, que Desgrez, qui les avait été prendre, n'a peut-être jamais rendus à la Reynie.
3. Ce formulaire différait évidemment de celui qu'on a vu page 178.
4. De Salve étant déjà arrêté, la lettre est un peu postérieure au 10 janvier 1690.
5. Le pasteur Masson mourut à Landouzy avant le mois d'octobre 1691, et peut-être même en 1690.

[de] laisser refroidir le zèle de plusieurs qui demandent de la consolation en même temps : je ne puis être en plusieurs endroits tout à la fois. Généralement parlant, personne n'est gâté, et il n'y en a point de qui je ne sois reçu avec une joie inexprimable, et si nos ministres savaient quelle douceur on a dans cet emploi, je suis persuadé qu'ils viendraient avec plus d'empressement qu'ils n'en font paraître [1].

Cependant la police ne négligeait rien pour s'emparer du ministre qui exhortait si éloquemment ses collègues à venir le rejoindre. Et Braconnier, aussi nommé Brisson, rendait compte presque journellement des démarches du pasteur, ainsi que nous l'apprend un rapport de Desgrez [2] ; « Quelque temps après que Lestang, ministre, fut arrêté (16 avril 1690), la Mallet [3], emmena Brisson chez Baril, et le fils dudit Baril (qui se mêle, comme le père, de conduire les ministres) conduisit ledit Brisson chez un corroyeur, à l'entrée du faubourg Saint-Marceau, afin de parler à un ministre. Le corroyeur les renvoya chez Gérard, cabaretier sur le quai Lepelletier, où il y avait cinq personnes étrangères et quatre ou cinq de la maison; le ministre y entra à dix heures et demie du soir. L'assemblée se fit à une première chambre et dura jusqu'à une heure après minuit. Le ministre sortit de la chambre, sous prétexte de changer de chemise, et sortit avec un habit brun, un petit galon d'or sur les coutures. Gérard, cabaretier, ne laissa sortir personne d'une demi-heure après [4]. » Selon Desgrez, dont nous partageons l'avis, c'était de Malzac qui présidait cette assemblée. Nous savons, en effet, que de Malzac logea plus tard chez la dame Brécourt, veuve de Gérard.

Après avoir fait à Paris, durant six mois (janvier à fin juin 1690), sa fonction de ministre dans une infinité de petites assemblées, de Malzac « désira d'aller à la Bastide, où il avait été pasteur, et pour cet effet, il fut en cavalier jusqu'au Pont-Saint-Esprit; mais ayant été reconnu sur le chemin par deux

1. Ms. Court, vol. L.
2. Rapport rétrospectif adressé à la Reynie, le 24 février 1692.
3. Probablement madame Mallet, femme de l'avocat chez qui Lestang avait logé, et qu'on retrouve au château de Pont-de-l'Arche de 1695 à 1701.
4. Ms. de la Biblioth. nation., Fr. 7053, f° 230.

hommes du pays, il quitta sa route dès qu'il se vît découvert, il laissa son cheval, prit la poste et revint par Lyon à Paris... Pendant le séjour qu'il fit à Lyon, il vit successivement tous les N. C. avec lesquels il eut quelques petites assemblées; il fit plusieurs exercices de religion; il leur donna la cène à tous et reçut les repentances de ceux qui ne les avaient pas encore faites. » — Il avait trouvé un asile dans la famille des célèbres financiers Philbert. L'un d'eux, Claude, ancien de l'Église et riche banquier, qui avait abjuré pour sauver sa fortune, tout en faisant passer à l'étranger les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Suzanne Spon[1], assista aux réunions et cacha chez lui le proscrit, auquel il rendit plus tard visite à Paris. « En partant de Lyon, le ministre fut à la Charité où il fit la même chose. Il parcourut ensuite tout le Nivernais; après cela, il revint encore à la Charité, d'où il passa en Berry; il visita presque toute cette province, où il fit un très grand progrès. Il fut à Sancerre [et resta en correspondance avec un nommé Dubois de cette ville], où il reçut un grand nombre de repentances, passa à Châtillon, où il en reçut aussi beaucoup, un très grand nombre à Gien, plusieurs à Orléans, où il vit tous ceux de la R., aussi bien qu'à Mer, d'où il revint à Paris après avoir beaucoup travaillé.

» Il n'a jamais été attendu en aucun des lieux où il a été reçu, et où il a fait des exercices, et après avoir été une fois reconnu dans le premier endroit, on le conduisait dans un autre, et c'était l'un de ceux qui l'avaient reçu, que l'on jugeait être le plus sûr de tous, qui ne disait pas à lui-même où il le menait. A l'égard des lieux particuliers, et lorsqu'ils y étaient arrivés, celui qui l'avait conduit le faisait connaître pour ministre, et aussitôt on assemblait la famille, et il prêchait en donnant la cène et recevait les repentances qui étaient à recevoir. Il en a ainsi usé à Paris, dans les villes et dans les hameaux qu'il a visités à la campagne. Lorsqu'il fut arrêté dans la mai-

1. Fille du célèbre médecin Charles Spon, qui fut ancien de l'Église de Lyon.

son où il a été pris, il avait dans sa poche ses sermons et son bonnet de nuit, pour être en état de reposer où il se serait trouvé à l'approche du jour, où il se serait tenu jusqu'à la nuit suivante, ne sortant jamais de jour qu'il n'y eût quelque nécessité de visiter les malades. »

A toutes ces précautions de Malzac joignait celle de changer souvent de nom, de se faire adresser ses lettres tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ses trois pseudonymes; ou bien encore il donnait seulement à ceux qui avaient à lui écrire le nom et l'adresse de son cousin, Masclari de la Primaudaye, demeurant chez mademoiselle du Coudray [1], rue de la Harpe, près de Saint-Cosme. M. et madame de la Primaudaye lui faisaient parvenir les communications qu'ils recevaient pour lui, et y répondaient en son nom. Cependant son ministère sous la croix ne dura pas au delà de deux ans et six semaines. Parti de Rotterdam avec de Salve vers le 15 décembre 1689, et arrivé à Paris dans les premiers jours de janvier 1690, il y séjourna six mois, au bout desquels il fit dans le midi et le centre de la France un voyage qui dura à peu près autant, et revint, vers la fin de 1690 ou le commencement de 1691, dans la grande cité, où il prêcha de nouveau un peu plus d'une année.

Sans doute c'était encore de lui qu'il s'agissait dans un mémoire que Seignelay envoyait à la Reynie, le 4 juillet 1690, mémoire relatif à un ministre qu'on devait prendre aisément; mais nous croyons que le pasteur mentionné dans un ordre d'arrestation du 15 août était une autre personne restée inconnue (Masson, de la Gacherie ou quelque autre), bien qu'elle ait laissé des traces de son passage. En effet, au mois de novembre, le roi eut avis, sans l'intermédiaire du lieutenant de police, qu'il se faisait des assemblées d'une quarantaine de nouveaux catholiques chez le sieur et la dame de la Fontaine [2],

1. Un du Coudray, protestant et conseiller au parlement de Paris, faisait baptiser son fils en 1603 (*Bullet.*, II, 280).

2. Leurs deux filles avaient été mises à la Bastille, puis aux Nouvelles Catholiques, avant la Révocation. Cependant M. et Mme de la Fontaine n'avaient pas encore abjuré au mois de janvier 1686, non plus que leurs voisins Pressigny, Lecoq de Saint-Léger, Morin et Rozemont, qui habitaient comme eux la rue des

rue des Marais, le long des jardins de l'hôtel de Liancourt; qu'un nommé Pressigny en était le personnage principal, et qu'une femme étant venue à mourir, on avait répandu le bruit, pour éviter d'appeler un prêtre, qu'elle était morte subitement [1]. Le 29 du même mois, Sa Majesté ordonnait d'arrêter le ministre au sujet duquel la Reynie avait écrit la veille à Pontchartrain, « ne se souvenant pas, disait-elle, d'avoir donné permission à aucun ministre de venir en France [2] ». Enfin le 23 janvier 1691, le roi trouvait bon qu'on envoyât à Rouen à la suite du ministre qu'on n'avait pu arrêter à Paris [3]. Peut-être le retour de Malzac avait-il décidé l'autre ministre à se rendre en Normandie.

Lui-même, cédant aux sollicitations des protestants de la Brie qui venaient le chercher, allait de temps en temps à Meaux, Claye, Lisy, Cuisy et Nanteuil-lez-Meaux; il fut deux ou trois fois en chacun de ces endroits, à la réserve de Meaux, où il n'alla qu'une fois. L'occupation qu'il avait à Paris l'empêcha de retourner dans les villes et autres lieux plus éloignés où il avait prêché, et d'où l'on écrivait fréquemment à divers particuliers pour l'engager à y retourner. Nous savons encore

Marais. Le 13 février, Mme de la Fontaine fut conduite à la Bastille avec ses filles, qui en sortirent au bout de huit jours pour retourner aux Nouvelles Catholiques. A la fin d'avril, l'abbé Gerbais faisait leur éloge en ces termes : « Elles sont toutes jeunes, ont du mérite et de la qualité; l'aînée est en bonne disposition; le roi devrait bien faire quelque chose pour les deux sœurs, à condition qu'elles se réunissent; car elles sont dans un dénuement extrême par le désordre des affaires de leur père et les engagements où s'est jetée leur mère. Quant à celle-ci, ajoute le convertisseur, elle n'a pas encore voulu prêter l'oreille depuis deux mois et demi qu'elle est à la Bastille, et je ne sais quelles mesures on peut prendre pour l'obliger d'entendre; c'est une opiniâtreté sans pareille. » Les deux demoiselles abjurèrent sans doute entre les mains de Fénelon, en même temps que leurs cousines d'Angennes, avec qui elles gagnèrent l'Allemagne. L'aînée sortit des Nouvelles Catholiques le 26 juin 1686. La mère figure encore, en compagnie de MM. Mallet et Brunier, sur une liste des prisonnières de la Bastille dressée le 17 décembre. Elle fut transférée à la citadelle d'Amiens, par ordre du 4 août 1687. Il est probable qu'elle y abjura, puisqu'elle fut relâchée; mais elle courut aux assemblées dès qu'elle fut rentrée à Paris.

1. *Reg. du Secret.*, O. 34, f° 330.

2. *Ibid.*, f° 310.

3. *Reg. du Secret.*, O. 35, f° 26. — Le 18 février 1691, Pontchartrain écrivait encore à la Reynie : « Je vous envoie par ordre du roi cet autre mémoire au sujet des assemblées des nouveaux catholiques, qui se font à Paris, et Sa Majesté m'a ordonné de vous répéter qu'Elle sait à n'en pas douter qu'il se fait des assemblées dans ces maisons; qu'il faut que vous les fassiez observer de plus près et que vous découvriez assurément ce mauvais commerce. »

que, peu de jours avant son arrestation, Malzac avait écrit à un ami que, s'étant laissé conduire la nuit par des détours différents, il avait reçu à la pénitence et à la communion un vieillard vénérable qui portait le cordon bleu et qu'on soutenait sous les bras. C'était M. de Béringhen, père de M. le premier, qui avait professé longtemps la religion, et qui mourut bientôt après sans confession ni sacrements [1]. Une lettre, saisie sur de Malzac et datée du 31 janvier 1692, nous apprend aussi qu'il pratiquait pour les mariages le système inventé par le légiste Claude Brousson. Le signataire de cette lettre, nommé Anne Brunet, raconte au pasteur qu'il a rendu visite au curé de sa paroisse, lequel a refusé de le marier et de publier ses bans, à moins qu'il n'allât à confesse et ne fît ses pâques; que ce refus a été constaté par un sergent (huissier), qui fera lui-même la publication des bans. Puis il demande ce qu'il reste à faire pour que son mariage, non bénit par l'Église, reçoive une sorte de consécration légale. Ce système contenait en germe l'institution du mariage civil, précieuse conquête arrachée par la constance et les longues souffrances des huguenots à l'intolérance de l'Église et de l'État.

O. Douen.

1. *Bullet.*, III, 593.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563).

L'auteur des *Mémoires de Jehan Larcevesque, sieur de Soubize*, parvenu au siège de Lyon, s'exprime ainsi : « Quant à ce qu'il fit au dit Lion et tout ce qui y advint pendant qu'il y commanda, vous en avez des instructions. » Le morceau ainsi désigné est le très important document conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, vol. 20783, fol. 113, 151) et dont je dois l'indication au savant éditeur des lettres de Catherine de Médicis, le comte Hector de la Ferrière.

Ce mémoire, rédigé par ordre de Soubise, avec pièces à l'appui, dans une intention apologétique, n'a pas été ignoré de Th. de Bèze, qui y a largement puisé (*Hist. eccl.* liv. XI) pour le narré des événements accomplis à Lyon en 1562 et 1563, sans toutefois reproduire la correspondance de Soubise avec la reine mère, qui en fait l'intérêt principal.

C'est le motif qui nous décide à publier intégralement ce morceau. Il évoque un épisode important des annales lyonnaises, et peut fournir d'utiles comparaisons avec les relations catholiques de Claude de Rubis et de Gabriel de Sacconay.

Rappelons tout d'abord que les protestants de Lyon, fort nombreux sous Charles IX, exaspérés par les massacres de Vassy et de Sens, s'emparèrent de la ville par un hardi coup de main, le 30 avril 1562, et en restèrent maîtres durant plus d'un an, malgré les attaques combinées de Tavannes et du duc de Nemours. La vigilante fermeté de Soubise, délégué par le prince de Condé au commandement de la place, ne contribua pas peu à prolonger une résistance qui montra sous le plus beau jour le noble caractère du chef huguenot. (Voy. le *Bulletin*, t. XXIII, p. 495-503, et la nouvelle édition des *Mémoires du sieur de Soubise*, Paris, 1879, in-8, p. 59, 80.)

Monseigneur le prince de Condé après avoir, par deux jours consécutifs, présenté la bataille à monsieur de Guyse en la Beausse près

d'un village nommé Talcy, laquelle ledit sieur de Guyse ne voulut accepter, et voyant qu'il n'estoit raisonnable par tous les devoirs et raisons de la guerre de l'assaillir en son logis à cause de la difficulté des advenues, print la résolution de retourner vers Boygensy, lequel il print le lendemain d'assault, et fut le premier lieu où les soldats de la religion commencèrent à se desborder en cruaultez et pilleries. Mais cependant le duc de Guyse avec son armée tira païs vers Bloys, lequel ils eurent bientost prins à cause qu'il n'estoit tenable contre telle force ; quoy voyant monsieur le prince, et qu'il n'y avoit alors moyen de les contraindre à venir au combat à cause du pont de Bloys qu'ils avoient sur la rivière, il se retira à Orléans pour adviser aux affaires qui se presenteroient, et résolut avec monsieur l'admiral et les autres seigneurs qui le suivoient en ceste saincte entreprinse, de ne se mettre plus à la campagne sans avoir du secours des estrangiers, comme ledit sieur de Guyse avoit, car deux ou trois jours après luy arriva le conte de Rocquendolf avec douze cents Reytres, et peu de jours en suyvant le conte de Ringrave avec aultant de Reytres et ung regiment de quatre ou cinq mil Lansquenets. A ceste cause led. sieur prince estant arrivé aud. Orléans, pourveust diligemment, premièrement à despartir par les places et provinces qui s'estoient eslevées pour la mesme querelle et service de Dieu et la liberté du Roy et de la Royne sa mère, dépescha le conte de Montgommeri en Normandie, ayant auparavant envoyé le sr. de Morvillier dans Rouen. Il dépescha aussy le sr. de la Rocheffoucault en Guyenne, le sr. d'Andelot en Allemaigne vers les princes pour avoir secours d'eulx tant de pied que de cheval, led. sr. de Soubize à Lyon, lequel partit d'Orléans deux jours après led. sr. d'Andelot, qui fut le troisième jour de juillet mil cinq cent soixante deux, et arriva aud. Lyon le XIXe dud. mois pour y commander suivant le pouvoir que lui en donna monseigneur le prince dont la teneur sensuyt.

Louys de Bourbon, prince de Condé, à nostre très cher et bien amé cousin Jehan Larcevesque, seigneur de Soubize, chevallier de l'ordre du Roy monseigneur, salut.

Comme pour conduire à chef l'entreprinse pour laquelle nous avons prins les armes, et avec nous à nostre exemple et adveu, plusieurs autres seigneurs chevalliers, tenant grand lieu et des principales charges et estats au service de ceste couronne et une grande partie de la noblesse de ce royaume, et même un grand nombre des

plus notables bourgeois de la plupart des bonnes villes, assavoir pour la liberté du Roy monseigneur, de la Royne sa mère et de son conseil, l'entretenement de ses édits et ordonnances et repos de ses subjects, l'un des moyens plus requis soit que nous conservions sous son autorité les villes lesquelles se sont déclarées de nostre party, et empescher que les ennemys aspirant à la tyrannie de ce royaume ne s'en puissent emparer, et mesmement de celles qui sont de la plus grande importance pour donner faveur advantage et commodité à l'une ou l'autre des parties, et que pour cest effect il n'y ait chose plus nécessaire que de mettre et instablir en chacune d'icelles de bons chefs et gouverneurs, la fidellité desquels envers Sa Majesté soit asseurée et l'affection au bien publicq congneue et approuvée, et au reste qu'en chacune desd. villes il soit pourveu de personnages de tant plus grande et apparente qualité qu'elle est de plus grande importance, et que ce soit chose assez notoire en tout ce royaume qu'il n'y en ait aulcune autre de laquelle l'on puisse tirer plus de support, advantaige et commodité que de la ville de Lyon, POUR CE EST-IL que NOUS à plain confiance de votre personne et de vos bons sens, suffisance, congnoissance et expérience au faict de telles grandes charges, vaillance, prudence, vigilance, loyaulté envers Sa Majesté et affection au bien publicq, pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce nous avouant, nous vous avons commis ordonné et depputé, commetons ordonnons et depputons par ces présentes pour durant ces troubles et jusques à ce que Leurs Majestés ayent recouvert leur plaine et entière liberté, estre en ladicte ville de Lyon avec pouvoir d'y commander et ordonner tant en icelle qu'en lieux circonvoisins de toutes choses concernantes la garde et conservation d'icelle, assavoir du nombre et de la qualité des gens de guerre qui y seront en garnison, de leur soldes, appointemens, paies et entretenement de leurs entreprinses factions et exploits de guerre, police, reiglement et discipline militaire, des municions tant de vivres que d'armes et artillerie, fortiffications, emparemens et démolitions nécessaires pour la seureté d'icelle ville et autres lieux, levée de gens ou deniers, de quelque nature qu'ils soient, appartenant à Sa Majesté ou à ses subjects, des biens meubles appartenant à toutes personnes tenant le party contraire au nostre pour iceux faire saisir et arrester, ou bien exploiter et convertir en argent, vente d'argenteries, fonte d'artillerie et batterie de monnoye, selon que l'occasion

se présentera, et généralement de toute autre chose à telle charge appartenante; de ce faire nous vous avons donné et donnons pouvoir, puissance, auctorité, commission spécialle, promettant en bonne foy et parolle de prince de toutes les choses susdites, ainsy par vous ordonnez en l'exécution de ce présent pouvoir, vous faire advouer et suffisamment descharger comme des choses faictes et exécutées pour le bien des affaires du Roy mondit seigneur et conservation de ses subjects. Et pour le présent nous prions et néantmoins mandons à tous justiciers officiers et subjects de Sa Majesté qu'il appartiendra, que à vous en tant ce que dépend du faict, et maniement de telle charge ils entendent et obéissent bien et dilligemment, et facent entendre et obeyr de tous et chascuns ainsy qu'il appartiendra, vous y prestent aide, faveur, confort, assistance et main forte, si le besoing est et requis en sont. En temoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles fait mettre le scel de nos armes.

A Orléans le xxv[e] jour de may, l'an mil cinq cent soixante deux. LOUYS DE BOURBON, par monseigneur le prince de Condé : *Houlier*.

Estant doncq le sr. de Soubize arrivé aud. Lyon il y trouva le baron des Adrets, lequel après la mort de La Mothe Gondrin avoit esté esleu des gentilshommes du pais de Dauphiné pour y commander ensemble avecq Lion, en vertu de lettres missives dud. sr. prince, et estoit arrivé deux jours auparavant seulement, revenant de la prinse de Montbrison, auquel lieu il avoit exercé de grandes cruaultez, ayant fait saulter du hault d'une tour en bas plusieurs gentilshommes et les principaulx bourgeois de lad. ville. Led. sr. de Soubize luy en feit une doulce et gracieuse remonstrance, luy disant que telles cruaultez n'estoient point agréables à Dieu, et que l'on pouvoit faire son service et de son Église beaucoup mieux en n'en usant point, et qu'il y avoit grand dangier que cela ne l'irritast contre les siens; davantage que cela empiroit grandement la cause de la Relligion Refformée, pour ce que monsieur le prince en toutes ses escriptures a toujours taxé monsieur de Guyse et ses adhérens des cruaultez dont il faisoit user envers lesdits de la Religion qui sont fidelles subjects du Roy, qui estoit ce qui par raison le debvoit rendre plus odieux tant à Sa Majesté qu'à tout son peuple, et que si nous en usions de mesme, comme il avoit faict aud. Montbrison, nous ne les en pourrions plus accuser parce que nous tomberions en

mesme condamnation. Led. Baron des Adrets receust de ceste remonstrance ce que bon luy semble, et dict davantaige led. sr. de Soubize à tous les gentilshommes et cappitaines qui estoient à la garde de Lyon que s'il s'en trouvoit quelques-uns d'entre eulx qui feussent tant acharnez à telles cruaultez, et qu'ils sentissent ne s'en pouvoir garder de les continuer, qu'ils eussent à prendre autre party, parce qu'il ne vouloit permettre au lieu où il aurait à commander qu'il s'en fist plus, et que si aulcuns l'entreprenoient il les chastieroit si bien que les autres y prendroient exemple. Led. Baron des Adrets qui ne pouvoit supporter d'estre en un lieu ou autre que luy commandast et qui luy fut supérieur, print congé dud. sr. de Soubize et s'en alla au païs de Daulphiné pour y pourveoir aux affaires selon qu'il entendoit estre besoing.

Or pour sçavoir l'estat auquel led. sr. de Soubize trouva les affaires de Lyon, fault entendre que incontinent après la réduction de la ville, les conseillers, eschevins et principaulx d'icelle establirent par entre eulx ung conseil pour la police et gouvernement, et pour trouver finances pour les frais de la guerre, sous l'auctorité du Baron des Adrets pendant qu'il y demeura en charge, lesquels conseillers et eschevins vindrent trouver led. sr. de Soubize, incontinent qu'il y fut arrivé pour l'informer de l'estat des affaires et entre autres d'une qu'il trouva bien dure, qui estoit la cappitulation qu'ils avoient faicte avec les Suisses du canton de Berne qui avoient associé avec eux quatre compaignies de Neufchastel et deux des Valésiens pour avoir cinq ou six mil hommes de secours pour la garde de lad. ville, lesquels y devoient arriver deux ou trois jours après, et venoient en intention d'entrer en garnison dans la ville, ce que estant considéré par led. sr. de Soubize, et congnoissant le danger auquel il mettroit lad. ville pour le Roy s'il les laissoit entrer dedans les plus forts, il résolut de ne les y voulloir point laisser entrer, quand bien ils s'en debvroyent retourner après avoir faict la monstre, sans faire autre service, et envoyer devers eulx ung gentilhomme avecq deux seigneurs de la ville, pour leur déclairer quelle estoit sa volonté, en cela leur remontrant l'obligation en quoy ils estoient envers ceulx de Lyon par leur capitulation, de les secourir pour la garde de leur ville, et que cela ne s'entendoit poinct d'entrer dedans pour y tenir garnison, pour ce qu'ils avoient assez de soldats de leur nation pour la garde d'icelle, et que d'entrer dedans ce seroit au

lieu de la secourir, la faire perdre, à cause du peu de vivres qui estoient dedans, et que le moyen de la secourir estoit de s'opposer aux forces de monsieur de Tavannes, afin que cependant il donnast loisir à ceulx de Lyon de faire leurs récoltes et leurs vendanges, et de pouvoir faire entrer dedans ladite ville de toultes sortes de vivres, s'offrant led. sr. de Soubize de les mener luy mesme, et les renforcer de quatre mil hommes de pied et de toulte sa cavallerie, ensemble de pièces de campaigne et batterie, si le besoing estoit, leur proposant s'ils vouloient marcher avecq luy jusques à Chaslons, auquel lieu estoit led. sr. de Tavannes. Il espéroit de la prendre par le moyen de quelques intelligences qu'il y avoit dedans, et cependant ceulx de Lyon auroient meilleur moyen de faire leurs affaires tout à l'aise sans estre pressez d'aulcuns ennemis; à quoy lesd. Bernois ne firent aulcune responce, sinon qu'ils n'oseroient oultrepasser le commandement de leurs supérieurs, qui estoit de ne combattre point sinon pour la deffence des murailles de Lyon.

Quoy voyant led. sr. de Soubize leur envoya faire leurs monstres en une petite ville qui est au pays de Franc Lyonnais, nommée Vincy, distante de deux lieues de Lyon, où luy mesme se trouva expressément pour essayer s'il les pourroit mieulx persuader que ceulx qu'il avoit envoyez par devers eulx. Mais il n'en sceut rien tirer davantaige, quelque peyne qu'il y aict, sinon qu'ils seroient contens de marcher jusques à Mascon, et en quelques villages par de là, à la charge que si led. sr. de Tavannes se mettoit à la campaigne et marchoit à eulx, ils se retireroient devers Lyon, pour ce qu'ils estoient resolus de ne combattre point sinon dans lesd. murailles de Lyon.

A ceste cause led. sr. de Soubize considérant qu'il ne luy seroit honorable de se mectre à la campaigne avec une armée resollue de non combattre, et voyant la honte que ce luy eust esté, si led. sr. de Tavannes eust marché devers luy, de se retirer sans oser l'attendre, estant beaucoup plus fort que luy, et ayant un régiment de six mil Suisses le plus beau et des plus beaux hommes qu'on eust sceu voir, il donna la charge de ceste conduite au sr. de Poncenat qui estoit colonel de la cavallerie de Lyon, et ne retint avec luy que les gardes ordinaires et quelques compaignies qu'il envoya au pays de Forests pour faire amener le bled.

En ce mesme temps la Royne escrivit une lettre au sr. de Soubize

contenant en sommaire le plaisir qu'elle avoist d'entendre qu'il estoit entré dans Lyon pour y commander, s'asseurant tant de sa fidellité et de l'affection que de longtemps il avoit au service du Roy son fils, et particulièrement au sien, qu'elle avoit espérance qu'il ne s'y feroit chose qui fut contre leur service, et pour ceste cause, et pour en rendre meilleur tesmoignage, elle le prioit de remectre la ville de Lyon en liberté et entre les mains du Roy, et ce faisant elle luy promectoit beaucoup de biens et de faveurs.

A quoy le sr. de Soubize fit responce qu'il s'estimoit très heureux et remerçioit humblement Sa Majesté de la bonne oppinion qu'elle avoit de luy, et qu'il aimeroit mieulx estre mort que de luy donner jamais occasion de la changer, et qu'il estoit venu dans Lyon en ceste seule intention de la conserver et garder pour le Roy et empescher qu'elle ne tombast en aultres mains, ce qu'il feroit ou il luy cousteroit la vie; mais qu'il luy sembloit que le commandement qu'elle luy faisoit de s'en dessaisir contrevenoit à la bonne oppinion qu'elle disoit qu'elle avoit de luy, pour ce que Leurs Majestés ne la sauroient mectre entre les mains d'homme pour la garder plus fidelle et affectionné à leurs services que luy, ne que mieulx la leur conserve, mesmement en temps si turbulent, et quand Dieu luy donneroit cest heur de voir Leurs dites Majestés en la liberté qu'il désiroit et qu'elles debvoient estre, il ne fauldroit incontinent d'obeyr à tous leurs commandements.

Depuis la Royne envoya aud. sr. de Soubize une aultre lettre escripte et signée de sa main, de laquelle la teneur ensuit :

Monsieur de Soubize, voyant par les lettres que vous avez escriptes tant à monseigneur le prince de la Roche-sur-Yon qu'à mademoiselle du Goguier, que continuez en la mesme volonté que d'aultrefois je vous ay veu de faire service au Roy mon fils, qu'avez si bien et sagement faict de n'avoir receu les Suisses, cela a esté cause que je vous ay bien voullu escripre la présente pour vous dire que si avez la bonne volonté que me mandez, qu'il est en vous de faire un *bon service* au Roy mon fils, et le me monstrer par effect, en remectant Lyon du tout en son obéissance, et si avez envie de le faire et que m'en advertissiez, vous pouvez asseurer que celuy que vous m'envoyerez n'aura ni mal ni desplaisir, et que je recongnoitray de telle fascon le service que vous ferez, qu'aurez occasion d'estre content plus que n'eussiez jamais; et si vous m'eussiez voullu croire quand

vous partistes de Fontainebleau, de dire ce que je vous avois dit à Mr l'admiral de renvoyer ses gens et ne bouger de chez luy, nous ne fussions pas en la peyne où nous sommes, et ce pauvre royaulme fut en repos. Mais il n'a pas pleu à Dieu, et s'il luy plaist et à vous de faire ce que je vous mande, vous serez trop heureux et ce pauvre royaulme, et nous tous vous en serons bien tenus, et vous ferons congnoistre par effect comment nous estimerons le service qu'avez faict en cela. Je prie Dieu qu'il vous doint la volonté de le faire.

CATHERINE.

(Lad. lettre n'est point dattée, qui est cause qu'on ne la datte point icy).

(*A suivre.*)

EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS DE 1679 A 1685[1].

Paris, 31 *janvier* 1679. — On écrit de Languedoc : On assure qu'on ôtera tous les emplois à ceux de la religion ; depuis cinq à six jours, un certain Foubert, de la religion, chef d'une académie, a reçu un arrêt du conseil qui lui interdit de tenir à l'avenir une académie, et de recevoir une pension quelconque.

4 *mars*. — Les intendants ont reçu partout l'ordre de visiter les églises des réformés pour voir si quelque chose a été fait à l'encontre des ordres du roi.

7 *mars*. — On écrit du Languedoc : Il n'y a plus de consuls de la religion P. R. ; ils ont préféré déposer librement leurs offices que d'y être forcés par les intendants.

21 *mars*. — On dit qu'il y a eu une émeute à Nîmes entre les catholiques et ceux de la religion P. R., à cause de la suppression des consuls et d'autres officiers de la religion. Oe dit qu'il y a 14 à 15 morts.

25 *mars*. — Cela va mal en Languedoc avec ceux de la religion ;

1. C'est à M. Enschedé, bibliothécaire-archiviste de Haarlem, que nous devons la traduction des extraits suivants, dont on appréciera l'intérêt au point de vue historique. Le correspondant si bien informé de la Gazette, qui noie, pour ainsi dire, au milieu des nouvelles de la cour le récit des épreuves de nos pères, tenait sans doute de très près à l'ambassade de Hollande. — (*Réd.*)

on craint une émeute. Pour cette cause, on a envoyé 8 000 hommes qui seront internés chez les habitants.

Paris, 14 *avril.* — En Guyenne et en Languedoc, on a démoli beaucoup de temples de réformés qui avaient été bâtis contre les stipulations de l'édit de Nantes.

Paris, 10 *avril.* — Les nouvelles du Languedoc portent qu'il y a déjà plus d'un mois que des troupes y passent. Mais ce qu'on a appris à l'improviste est qu'il vient des régiments de Perpignan qui vont sur l'ordre du roi à Bordeaux, ainsi que d'autres qui ont reçu l'ordre d'aller de Pignerol en basse Guyenne, tandis qu'on laisse beaucoup de troupes en bas Languedoc, ce qui opprime beaucoup ceux de la religion réformée et surtout parce que, sur l'ordre du roi, on nommera des conseillers catholiques à la place des réformés, ce qui aura aussi lieu dans tout le pays de Foix. A Béziers, où les réformés sont fort nombreux, l'ordre était donné pour le 7. On destituera aussi tous ceux qui sont de la religion réformée dans la généralité de Montauban.

M. de Ris, intendant de la justice à Bordeaux, a reçu quelques ordres du roi contre les réformés. On dit qu'il a été résolu en secret entre leurs capitaines, lieutenants et enseignes et autres officiers, de courir aux armes au premier son du tambour; on ajoute qu'ils ont écrit en Angleterre pour être secourus, avec beaucoup d'autres on dit qui ne méritent aucune confiance.

Entre temps, on a enlevé les armes du feu roi Henri IV du fronton du temple de Nérac, et il y a un édit du roi qui confisque tous les biens des catholiques qui se font réformés.

Paris, 9 *mai.* — On écrit de Saint-Afrique en Rouergue que tout un régiment a été envoyé dans les maisons des réformés.

Paris, 23 *juin.* — Tous les conseillers de la religion réformée de Montpellier sont forcés de se désister de leurs charges, ce qui chagrine beaucoup les avocats et la noblesse.

Paris, 22 *août.* — L'Édit du roi concernant la réunion des chambres mi-parties de Languedoc et Guyenne a été mis à exécution le 2 à Toulouse et le 6 à Bordeaux, et tous les officiers de la religion réformée ont été disséminés dans toutes les chambres de Bordeaux et de là transportés de la Réole à Agen.

Paris, 29 *septembre.* — On nous écrit de Languedoc qu'on y attend les ordres de la Cour sur le tumulte parmi les réformés dans les

Cévennes, causé par un curé près du Puy-en-Velay, qui a obtenu un arrêt du conseil d'État pour la démolition de leurs temples. On a démoli depuis quelque temps 15 de leurs temples, et l'on parle de leur enlever leurs académies de Puylaurens et Saumur. On dit qu'un de leurs coreligionnaires étant mort à Pezenas, quatre hommes qui le portaient pour l'ensevelir la nuit à onze heures, furent attaqués par des laquais qui les mirent en fuite, abandonnant le corps auquel les laquais auraient fait des atrocités.

Paris, 10 *octobre*. — On écrit de Languedoc : Par arrêt du conseil, il est interdit aux réformés de se réunir dans leurs temples quand les évêques disent la messe.

Dans l'abbaye de Saint-Guillaume-le-Désert, en Languedoc, on a trouvé dans les ruines d'une église autrefois démolie par les réformés, un cercueil en cuivre que l'on pense contenir le corps de saint Guillaume d'Aquitaine, fondateur de la susdite abbaye. Le concours du peuple y est fort grand, et l'on pense que la trouvaille aura pour résultat de faire rebâtir l'église.

Paris, 23 *janvier* 1680. — On parle de fermer l'académie des réformés à Puylaurens.

Paris, 26 *février*.—On démolit plusieurs temples que ceux de la religion ont en Languedoc, entre autres Peyrat, celui à Mayers et à Revel.

Paris, 22 *mars*. — Il y a un arrêté du conseil par lequel il est défendu aux sages-femmes réformées, sous peine de mort, d'assister des femmes en couches.

Depuis le 11 *avril* 1680 *jusqu'au* 1er *janvier* 1683 *une lacune existe dans la Gazette.*

Paris, 1er *janvier* 1683. — Mons. de Noailles, qui est revenu de Languedoc, est très estimé pour la conduite qu'il a tenue envers les officiers du Roi et dans l'intérêt de Sa Majesté et de la Religion.

Paris, 5 *janvier*. — Mons. de Ménars, intendant de la généralité de cette ville, a été dans l'église réformée qui se trouve près de la ville de Meaux, et y a fait la même insinuation qu'il a faite à Charenton ; il était accompagné d'un théologien qui habite Meaux. Tout s'est passé avec ordre et respect.

Mons. de Noailles retournera au mois de mai prochain en Languedoc pour se faire recevoir au parlement de Toulouse. L'évêque de Lavaur, un baron et deux députés du tiers état avec un syndic, sont arrivés au nom de cette province et ont porté toutes les plaintes

dont ils étaient chargés à la cour. L'évêque d'Alais avait voulu faire partie de cette députation, mais l'évêque de Lavaur a tant fait qu'il est resté chez lui.

On apprend de Toulouse que la prison du palais est aussi remplie de ministres et de ceux de la religion qu'auparavant de ceux qu'on accusait de maléfices et de sorcellerie. L'archevêque était bien de retour de sa campagne et en bonne santé, mais très mal disposé parce que les affaires de la religion n'étaient point terminées.

Paris, 8 *janvier*. — On écrit de Toulouse que l'affaire de Mons. de la Vilacere, conseiller au parlement (accusé d'avoir sollicité pour empêcher la démolition du temple de Bergerac) se poursuit en parlement, et que la majorité était d'avis qu'il fallait lui interdire sa charge durant quelque temps.

Paris, 12 *janvier*. — Il y a quelques jours que le conseil d'État a rendu un arrêt par lequel l'exercice de la religion réformée est interdit dans la ville de Saint-Jean-d'Angély et ordonné que le temple sera entièrement démoli, sous prétexte que les habitants de cette ville, en 1569, se sont révoltés contre le roi Charles IX et se sont opposés à Louis XIII ; c'est pourquoi ils ont perdu leurs privilèges.

Paris, 22 *janvier*. — Samedi dernier, le roi a dit à son lever qu'il pensait bien que beaucoup de monde solliciterait pour avoir les abbayes de Saint-Denis, de Cluny et de Saint-Germain, mais que pour l'éviter, il déclarait que personne n'aurait ces abbayes, vu que leur revenu étant de plus de 300 000 livres, il voulait le consacrer à la conversion de ceux de la religion réformée en son royaume, qu'il y ajouterait encore d'autres revenus et que M. Pelisson serait chargé de la distribution.

On assure que le roi a écrit au comte de Roure, lieutenant de Sa Majesté en Languedoc, de rester à Montpellier durant l'absence du duc de Noailles pour surveiller les réformés.

Paris, 5 *février*. — Le roi a ordonné que ceux de la religion réformée auront à déclarer leurs maisons et institutions de bienfaisance qui ont été érigées dans les dernières vingt années, vu qu'il est inutile qu'ils ayent des institutions séparées et qu'elles seront réunies aux institutions générales.

Paris, 5 *mars*. — On écrit de Toulouse que l'évêque de Montauban ayant voulu donner le temple réformé aux catholiques, ceux de la religion s'y sont opposés, sur quoi le prélat se serait retiré à Tou-

louse, ne se croyant plus en sûreté en ce lieu; il s'en était plaint au parlement qui avait de suite envoyé un commissaire pour informer et procéder. Entre temps l'évesque a écrit à la cour demandant un ordre pour faire démolir le temple; d'autres croient que vu que le prélat s'est adressé au parlement, il sera rendu un arrêt pareil à celui donné pour l'église de Montpellier et qui serait confirmé par le conseil d'État. On disait aussi que quelques-uns des principaux moteurs seraient sévèrement punis.

On a, par décision du conseil d'État, fait savoir à ceux de la religion de ne pas tenir d'écoles en d'autres lieux que ceux où ils ont des consistoires, et de ne pas donner d'argent pour d'autres ministres que ceux qui demeurent là où il y a un consistoire.

Paris, 30 *avril.* — On écrit de Toulouse que, sur l'ordre de Mons. d'Aguesseau, on a fait des recherches dans le cloître de Saint-François de Picpus, après un ouvrage que ceux de la religion réformée ont fait imprimer et qu'ils appellent le *Préservatif contre la conversion*, et l'on en a trouvé un exemplaire entre les mains d'un religieux ainsi que d'autres livres du même genre.

Paris, 4 *mai.* — Les affaires de la religion vont leur ancien train, excepté les déclarations contre les ministres des églises qui ont été occupées par les catholiques, qui ont été approuvées par tous les parlements du royaume, et depuis quelques jours aussi par celui de cette ville, et parle-t-on d'une autre par laquelle l'administration du baptême et la consécration du mariage seraient, à l'avenir, interdites à tous les ministres.

Paris, 11 *mai.* — Par la déclaration qui à présent a été vérifiée par tous les parlements du royaume, tous les ministres qui laisseront entrer des catholiques dans leurs églises seront condamnés à une amende honorable et à la confiscation des biens et bannis à perpétuité du royaume.

Paris, 14 *mai* 1683.— La persécution contre les réformés augmente journellement en ce royaume. A Salignac, une petite ville de Guyenne, le curé a excommunié tous les domestiques, bonnes, jardiniers et nourrices en service chez des réformés qui ne quitteraient point leur service; ce qui a causé la mort de beaucoup d'enfants par la privation de nourriture. La même chose a eu lieu un peu plus tard à Montignac et dans d'autres endroits, de sorte que les réformés n'ont plus personne pour les servir et sont dans la plus grande consternation.

Entre Bordeaux et Argentan, il ne reste plus que deux temples pour la démolition desquels on n'a pas encore pu trouver un prétexte valable. La plupart des réformés ont fermé leurs temples et y montent la garde pour essayer d'empêcher qu'un catholique n'y entre.

Paris, 2 *mai*. — La comtesse de Coligni est décédée.

On dit que 3 ou 4 ministres réformés en Anjou ont été bannis du royaume et leurs biens confisqués.

Paris, 1er *juin*. — Vu que les catholiques ont prétendu avoir droit à des sièges dans le temple de Charenton, on leur a, sur l'ordre du roi, désigné un banc avec défense à tout autre de s'y mettre ; cependant les réformés s'en sont plaints.

Paris, 11 *juin*. — L'église de Montauban est condamnée depuis huit jours parce qu'on y a reçu un relaps à la sainte cène.

Paris, 10 *juin*. — Le parlement de Toulouse a, par arrêt du 2 de ce mois, déposé 3 ministres et ordonné la démolition du temple de Montauban. L'évêque de Montauban est de suite parti pour mettre cet ordre à exécution, et à présent on démolit le temple avec la même activité que celui de Montpellier.

Paris, 18 *juin*. — On conduit beaucoup de prisonniers réformés de Montpellier à Toulouse sans qu'on sache pourquoi.

Paris, 25 *juin*. — A Nismes, il y a eu quelques difficultés avec les réformés et l'on craint que la démolition du temple pourrait en être la suite. Les réformés de ce pays tiennent en ce moment un synode en Poitou.

Paris, 16 *juillet*. — Le marquis de Cire, qui s'est fait catholique, a reçu l'ordre de retirer sa fille de chez sa tante, madame de Ruvigny, et de la mettre comme demoiselle d'honneur avec madame de Jarnac chez Mademoiselle.

Paris, 30 *juillet*. — Certain Hocquelon, envoyé par Mons. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, a rapporté à la cour que les réformés, nonobstant les édits, se rassemblent en rase campagne à Savenne, près de Montpellier, et autres endroits où on a démoli les temples et qu'ils prêchent journellement. Ils ont aussi envoyé ici un député qui a été chez Mons. de Châteauneuf, mais qui l'a durement renvoyé et a dit qu'il ne voulait rien faire en faveur des rebelles. Le député s'est alors rendu auprès du chancelier et fut, quoique celui-ci reçoive tout le monde avec aménité, traité de la même manière, car il lui dit en colère : Voyez, voilà la guerre déclarée, que venez-vous

faire ici? Il n'y a pas d'autres dépêches ici pour vous sinon qu'il faut qu'il y ait de l'ordre dans le pays d'où vous venez; envoyez pour qu'on y érige des potences, afin que ce peuple soit puni. Le susdit chancelier s'en alla et lui tournant le dos ne voulait plus écouter l'envoyé.

Des ordres ont été envoyés à Mons. d'Aguesseau pour faire saisir ces gens qu'on croit être de 3 à 4 mille, par les troupes; ceux qu'on saisira iront aux galères.

Paris, 3 *août*. — Les réformés qui s'étaient réunis en Languedoc se sont dispersés. Mons. de la Reynie a été à Charenton pour y faire choix d'un banc de 14 à 15 places pour les catholiques, et a ordonné aux réformés, au nom du Roi, de les y souffrir.

Paris, 17 *août*. — Mons. Merin, ministre réformé de Charenton, reste à la Bastille quoiqu'il ait prouvé son innocence.

Paris, 24 *août*. — Les réformés qui s'étaient réunis au Puy-en-Velay au nombre de 7 à 800, ont été dispersés par la noblesse forte de 3 à 400 hommes. Au contraire, près de Valence, les réformés ont pris le château Diffe, appartenant à un conseiller du parlement de Grenoble. Ils ont un gentilhomme que l'on croyait prisonnier à leur tête, de sorte qu'il y a encore 6 régiments qui ont été rejoindre Mons. de Bouflers et St-Ruth pour les disperser. Il y en a encore beaucoup sur pié en d'autres provinces qu'on espère soumettre bientôt. A la foire de Beaucaire, ils ont acheté plus de 3 000 mousquetons, beaucoup de poudre et de plomb. Mais Mons. de Calvisson, lieutenant du roi en la province, en a écrit à la cour vu qu'il n'osait pas prendre de décision avant d'avoir des ordres formels.

Paris, 25 *août*. — On a envoyé 9 000 hommes en Languedoc et Dauphiné à la nouvelle qu'on avait tenu des prêches où c'était interdit depuis plus de quinze ans, et parce qu'ils ont maltraité les gardes du grand prévost et de l'intendant.

Paris, 31 *août*. — Les réformés du Languedoc ont pris une maison appartenant à Mons. d'Aguesseau, qui a échappé à grande peine; ils ont édicté un jour de jeûne et se sont retirés dans les montagnes.

Nîmes, 23 *août*. — La nouvelle que les réformés ont pris les armes est fausse, et le bruit a été répandu pour leur faire du tort auprès des princes étrangers.

Paris, 1 *octobre*. — On a ici reçu avis du Vivarais, que l'intendant va pour attaquer les réformés qui se sont réunis à Chalançon, Boutière

et Cambon. Les réformés ont envoyé à l'intendant deux gentilshommes pour protester de leur fidélité au Roi et pour offrir de se retirer en leurs maisons. Les églises des Cévennes ont aussi fait protester de leur fidélité par les députés de leurs consistoires.

Paris, 4 *octobre*. — Le plus jeune des fils du ministre Chamier, qui a été roué vif en Dauphiné, a souffert son supplice avec un grand calme. Ce à quoi il avait été fortement exhorté par sa mère, qui avait même déclaré qu'elle avait encore trois enfants, qu'elle était prête à donner s'ils étaient destinés à mourir pour la religion.

Paris, 12 *octobre*. — La femme d'un ministre des Cévennes a été pendue sous prétexte que l'on avait trouvé des armes chez elle. Deux ministres de Montbéliard ont été arrêtés; on leur fait leur procès, et on pense qu'ils seront pendus.

Paris, 22 *octobre*. — On dit que ceux des Cévennes ont accepté l'amnistie qu'on leur a offerte.

Paris, 29 *octobre*. — Les affaires des réformés du Vivarais ne sont pas encore terminées et on a de nouveau conduit deux de leurs ministres à Montpellier. On dit que le temple réformé de Nîmes devrait bien être démoli, vu que l'on dit que parmi les réformés même il y a des dissensions.

Le bruit court que le temple réformé à Puy-Laurens dans l'évêché de Lavaur sera démoli, et que l'académie que les réformés y ont sera fermée, vu que l'évêque de Lavaur, qui a été ici pour porter les doléances des États de Languedoc en a obtenu la promesse du Roi.

Paris, 2 *novembre*. — Les deux ministres qui ont été pris dans le Vivarais ont été exécutés à Montpellier. On dit que les réformés des Cévennes ont accepté l'amnistie qui serait générale excepté 15 personnes dont on fait le procès.

Paris, 9 *novembre*. — On écrit de Nîmes qu'il vient d'y arriver un grand nombre de troupes, et parmi le régiment de dragons de Barbezieux. On croit que cela a lieu pour faciliter la démolition du temple, d'autres veulent dire que Mons. d'Aguessau, qui doit intenter le procès à quelques ministres et autres personnes des Cévennes, en a besoin.

Paris, 12 *novembre*. — On écrit de Tournon en Vivarais, sur le Rhône, qu'après qu'on avait envoyé l'amnistie aux réformés de ce pays, on en a arrêté plusieurs, entre autres un Mons. Homel, ministre à Soyon, âgé de soixante cinq ans, et très estimé dans la pro-

vince, d'une vie irréprochable, et qui a été député au dernier synode. On l'a roué vif, on lui a donné 30 coups sur la roue sur laquelle on l'a laissé expirer, ce qui a duré plusieurs jours, et cela parce qu'il avait engagé ses frères à rester fidèles au service du roi, à s'opposer aux poursuites du clergé et à prêcher sur les ruines des temples.

Les dragons, qui ont commis de grands excès dans le Vivarais et les Cévennes, sont entrés à Nîmes où ils vivent à discrétion chez les habitants.

Paris, 23 *novembre*. — On écrit du Vivarais, qu'après la mort de Mons. Homel, et depuis qu'on a désarmé la bourgeoisie à Nîmes, on a voulu arrêter 12 personnes qui se sont toutes sauvées par la fuite, et entre autres Messrs Peyrole et Icard, ministres à Nîmes, dans la campagne. Cependant on avait arrêté un Mons. Chambon, pasteur à Aymargues et un Mons. Escassier, pasteur à St-Gilles, qui seront roués comme Mons Homel. Plusieurs autres ont échappé, parmi eux Mons. Valentin, ministre à Clarensac; mais Mons. Arguyer, ancien de l'église de Clarensac, par crainte du supplice de Mons. Homel qu'il aurait à subir, s'est coupé la gorge dans sa prison avec un canif.

Les Cévennes et le Vivarais sont encore pleins de soldats qui y commettent toutes sortes d'excès, et y vivent comme en pays ennemi. Ils forcent les gens à changer de religion en les menaçant de la mort.

Paris, 26 *novembre*. —Mons. d'Aguesseau travaille encore toujours au procès des réformés prisonniers; on a arrêté quelques marchands de Nîmes qui ont été conduits à la citadelle de Montpellier. A Nîmes il y a en ce moment 1 500 dragons qui sont logés de 4 à 4 dans les maisons des réformés : on dit que le ministre qui a été fait prisonnier devra mourir un de ces jours, et qu'il y a des ordres de la cour à cet effet.

Les États du Languedoc ont ordonné à tous les habitants de porter leurs armes dans les magasins de l'État; beaucoup ont obéi, d'autres non, et parmi ces derniers ceux de St-Hippolyte. On parle d'élever une citadelle dans les Cévennes.

Paris, 10 *décembre*. — De l'amnistie que le Roi a accordée à ceux des Cévennes sont exclus 50 gentils hommes et 40 ministres dont on fera le procès par contumace.

(*A suivre.*)

ACTE DE CONSÉCRATION A DIEU

DE PAUL DUCROS, DE GANGES.

(14 décembre 1757.)

M. le pasteur Rayroux, de Ganges, nous transmet une copie de la pièce suivante, signée d'un nom obscur, auquel ne se rattache aucun souvenir historique. Serait-ce un motif de l'exclure du *Bulletin?* On a été d'abord tenté de le croire. Mais n'est-elle pas d'un bel exemple, cette profession de foi cévenole empreinte de toutes les ferveurs de la Réforme et de la primitive Église, au temps de Voltaire et de Rousseau? Quel plus grand acte que celui qui, consacrant l'homme à Dieu, fait tomber du coup toutes les tyrannies? C'est le secret de plus d'une page de notre histoire. Le nom de Paul Ducros mérite, à ce titre, d'être tiré de l'oubli.

Rappelons qu'à cette date l'Église de Ganges avait un pasteur éminent, Pomaret. Une lettre adressée par lui à Benjamin du Plan, en 1752, nous initie aux épreuves que subirent ses paroissiens pour leur attachement au culte du désert.

« Ganges est une petite ville des Cévennes, presque toute habitée par des protestants tous fidèles à Sa Majesté, et qui concourent d'ailleurs à faire fleurir le commerce. Cela n'a pas empêché qu'ils n'aient été vexés en une infinité de manières. Les faits rapportés ci-dessous en sont des preuves bien authentiques :

» L'an 1746, ils furent condamnés, sous prétexte de prier Dieu, à une amende de 2313 livres par feu M. le Nain, intendant du Languedoc. Cette amende fut payée au sieur Olivier, collecteur de cette ville.

» L'an 1747, les protestants furent condamnés et par le même M. le Nain, à une amende de 2712 livres. Cette amende fut payée au sieur Boudon, collecteur de ladite ville de Ganges.

» L'an 1748, Françoise Granger, accoucheuse protestante de la ville de Ganges, fut arrêtée et conduite aux prisons de Montpellier, où elle a été détenue environ quatre années, uniquement parce que n'ayant d'autres moyens pour gagner sa vie que sa profession d'accoucheuse, elle l'avait exercée contre les ordres de M. Martin, curé de Ganges.

» L'an 1751, Jean Rouland et Pierre Puech, accusés d'avoir fait baptiser leurs enfants selon la forme de leur communion, furent arrêtés, conduits aux prisons de Montpellier et condamnés le premier, à 100 livres d'amende, et le dernier à 200 livres, et à faire de plus rebaptiser leurs enfants par le curé de Ganges.

» L'an 1752, les protestants de Ganges furent condamnés pour fait d'assemblée à une amende de 1500 livres, par M. de Saint-Priest, inten-

dant du Languedoc. Cette amende a été payée au sieur Coularous, collecteur de la ville de Ganges.

» Outre les amendes et les emprisonnements, les protestants de la ville de Ganges ont souvent des troupes qui, sous prétexte de courir après les assemblées, vont ravager leurs champs et leurs vignes, sans qu'ils osent ni qu'il leur soit permis de se plaindre. »

Je soussigné Paul Ducros, ay apposé cy-dessous mon sein en témoignage que le 14e jour du mois de décembre 1757 dans ma maison d'habitation à Ganges, après les plus mûres délibérations et poussé par les plus puissants motifs, j'ay formé le dessein salutaire, quelque party que d'autres puissent prendre, de servir l'Éternel, et je me suis consacré à Luy de la manière qui suit, en renouvelant solennellement mon alliance avec Luy.

Jéhovah! Dieu Éternel-Immuable! Créateur tout-puissant des cieux et de la terre, et monarque adorable des anges et des hommes! C'est dans la plus profonde humilité et en me rabaissant jusques dans la poussière, que je me prosterne maintenant en ta redoutable présence, te suppliant ardemment de pénétrer mon cœur des sentiments que je dois à ton Ineffable et Incompréhensible majesté.

Un tremblement me saisit à bien juste titre, lorsque vil et coupable vermisseau de terre, j'ose lever mes yeux vers toy, et me présenter devant ton trône; et cela encore dans quelles veües? Qui suis-je, ô Seigneur Éternel, et quelle est ma maison? Quelle est ma nature et mon origine? Quelles sont mes dispositions et quelle est ma conduite, pour aspirer à traitter alliance avec toy, le Roy des Rois et le Seigneur des Seigneurs? J'ay honte et je suis confus d'en parler seulement devant toy. Mais, ô Dieu, ta miséricorde est illimitée aussy bien que ta Grandeur; et si tu veux avoir quelques relations avec tes créatures, je parle en homme, il faut toujours que tu t'abaisses et que tu t'abaisses infiniment. Je sçai qu'en Jésus et par Jésus, le fils de ta dilection, tu as daigné visiter les coupables fils des hommes, et leur permettre de s'approcher de toy et d'entrer dans ton alliance. Je sai encore que ce plan est ton propre ouvrage, et que, dans tes grandes compassions, tu as envoyé ce divin médiateur pour nous le communiquer. Ha! où est le mortel, qui, n'étant point enseigné par toi-même, aurait pu, ou en concevoir l'Idée, ou être porté à la recevoir, après même que ce plan lui aurait été actuellement proposé.

C'est à toy que je viens maintenant, invité au nom de ton cher Fils, et me confiant uniquement en sa justice et en sa grâce. Je me jette à tes pieds, avec honte et avec confusion de face, en frappant ma poitrine, et en disant avec l'humble péager : O Dieu, sois appaisé envers moy qui suis pécheur. Je confesse Seigneur, que j'ay été un très grand pécheur en effet. Mes péchés se sont entresuivis jusques au ciel, et mes iniquités sont montées jusques aux nuës. En mille et mille occasions les affections déréglées de ma nature corrompue ont eu vigueur pour fructifier jusqu'à la mort; et si tu prends garde à mes transgressions, je devrais succomber sous le poids de mes crimes dans un silence de désespoir, et tomber aussi tôt dans un abîme de malheurs. Mais tu as daigné m'inviter à retourner vers toy, quoique j'aye été une brebis égarée, un fils prodigue, un enfant revêche. Voici, ô Éternel, je viens donc à toy. Je viens persuadé que j'ay été non seulement très coupable, mais encore souverainement insensé. Je viens, ayant honte de moy même, et reconnaissant, dans la sincérité et dans l'amertume de mon cœur, que j'ay agi follement et fait une très grande faute. Mon âme s'en souvenant demeure éperdüe. Mais ô toy, Dieu clément, sois appaisé quant à mes injustices, et n'aye plus mémoire de mes péchés ny de mes Iniquités. Permets-moy, O Éternel, de ramener sous ton obéissance ces facultés et ces affections que j'avais détournées de ton service par une ingratitude sacrilège et reçois, je t'en supplie, ta créature misérable et rebelle qui connoît apprésent les droits sacrés que tu as sur elle, et ne désire rien dans ce monde avec autant d'ardeur que de t'appartenir.

C'est aussy solennellement qu'il m'est possible que je me donne ainsy à toy, ô mon Dieu. Cieux, écoutez! et toy, terre, prette l'oreille! Je promets aujourd'huy à l'Éternel qu'il me sera Dieu, et que je seray désormais un des enfants de son alliance. Seigneur, écoute cette protestation du haut de ton ciel, et qu'elle soit écrite dans le livre de tes mémoires; c'est que dès cette heure je seray à toy, et à toy sans réserve. Je ne veux pas t'offrir seulement une partie de ce que je suis ou de ce que je possède; te servir seulement jusques à un certain point ou seulement pendant un temps limité : non, je veux être à toy entièrement et à jamais. Je renonce absolument au monde et au vice, à ces maîtres cruels qui ne m'ont que trop tiranisé; et en ton nom je déclare une guerre éternelle aux puissances de l'enfer, qui avaient usurpé un empire si funeste sur mon âme; et à toutes les

affections déréglées que leurs tentations y avaient produittes. Tout ce qui constitue ma nature; toutes les facultés de mon esprit; tous les mouvements de mon cœur, et tous les membres de mon corps, je veux te les présenter en sacrifice vivant et saint, et agréable à tes yeux, ce que je sai être mon raisonnable service. C'est à toy que je consacre tous mes biens temporels. C'est dans ta crainte et dans ton obéissance, que je désire de passer le reste de mes jours. Que mon séjour sur la terre soit encore long ou court; ce que je te demande intamment, c'est d'y être ma lumière, ma force et ma garde : en sorte que toutes mes années, mes jours et mes heures soient employées de la manière la plus propre à avancer ton règne, et la plus conforme aux vües de ta sage et paternelle Providence. Quelque influence que je puisse avoir sur d'autres, soit par le rang que je tiens dans la société, soit par les égards qu'on y a pour moy, daigne m'accorder la capacité et le courage de faire contribuer tout cela à ta gloire, étant résolu non seulement à servir l'Éternel moi-même, mais aussy à y porter mon prochain, autant que mes relations m'en fourniront les occasions. C'est à persévérer dans ces dispositions jusques à la fin de ma vie que j'aspire, ô mon Dieu! heureux si je puis dans chaque nouveau jour, que je passeray encore sur la terre, suppléer aux déffauts et corriger les fautes des jours précédents! et si je puis, par ta grâce, non seulement n'abandonner jamais un si salutaire dessein, mais encore l'exécuter journellement avec plus de zèle et d'activité!

En consacrant à ton service tout ce que je suis et tout ce que je possède, je soumets humblement aussy à ta sainte et souveraine volonté ma personne, et tout ce que je puis appeler mien. J'abandonne aux soins et à la direction de ta Providence et ce dont je jouïs déjà et ce que je désire encore. Je mets à tes pieds les intérêts et les douceurs de ma vie, pour que tu en disposes selon ton bon plaisir. Conserves-moi ou m'ôtes ce que tu m'as donné; accordes-moy ou me refuses ce dont je crois avoir besoin; comme il te semblera bon, ô Éternel. Si je n'ose pas affirmer que je ne m'en affligerai jamais, au moins je puis dire, j'espère, que je tacheray, non seulement de respecter toujours tes jugements, mais encore d'y acquiescer; non seulement de supporter avec patience les plus rudes épreuves que tu pourras m'envoyer, mais encore de les approuver et de t'en bénir : assujetissant ma volonté à la tienne par rapport à tout ce que tu me dispenseras; me regardant moi-même comme un pur néant; et te con-

sidérant, ô Dieu, comme l'Être Infini et Éternel qui dois gouverner par ta sagesse cet univers que tu as créé par ta Puissance; et dont le Règne doit faire la consolation et la joye de toutes tes créatures Intelligentes.

Que je sois, ô Dieu, un heureux instrument dans ta main pour faire connaître aux autres tes perfections et ta gloire! Daignes m'honorer assés pour que mes actions ou mes souffrances engagent les hommes à te payer le tribut de leurs louanges, et me rendent un heureux citoyen du monde dans lequel j'habite! Qu'il te plaise de me regarder désormais comme faisant partie de ton Peuple particulier, en sorte que je ne sois plus étranger ny forain mais combourgeois des cieux, et domestique de mon Dieu. Reçois, ô Père céleste, ton enfant retourné à la vie et retrouvé! Lave moy de mes péchés dans le sang de ton cher Fils! Revets moy de sa parfaitte justice et sanctifie moi entièrement par la vertu de ton Esprit! Affaiblis de jour en jour, je t'en supplie, le pouvoir du péché sur mon cœur! Transforme moy de plus en plus à ton Image et à la ressemblance de ce Jésus, que je veux reconnoitre désormais pour mon Prophète, mon sacrificateur, mon avocat et mon Roy! Répans sur moy les dons si nécessaires de ton Esprit de sainteté, de sagesse, de force et de joye, et fais lever sur moy la clarté de ta face qui remplira mon âme de consolations ineffables et d'une allégresse éternelle!

Dispose de moi, Seigneur, selon qu'il sera le plus convenable à ta gloire et à ma véritable félicité! Et lorsque j'auray accomply ta volonté et que je m'y seray soumis dans ce monde, veuilles m'en retirer dans le temps de la manière qu'il te semblera bon! Seulement, quand l'heure de mon départ s'approchera, et que je seray sur les bords de l'Éternité, fais moy la grâce de me rappeler ces engagements que j'ai contractés avec toy et de te consacrer jusqu'à mon dernier soupir! Et lorsque je lutteray avec les agonies, dont cette séparation finale est accompagnée, ô toi, Seigneur, souviens toy de cette alliance, quand je ne seray plus moi même en état d'y penser! Jettes, ô mon Père céleste, un regard de compassion sur ton Enfant abatu et expirant! Que ta droite puissante me soutienne! Remplis de force et de confiance mon âme prette à s'envoler! Reçois la dans tes bras Éternels, et l'introduis dans le séjour heureux qu'habitent ceux qui dorment avec Jésus, pour y attendre avec eux la grande journée où la dernière des promesses que tu as faites à tes Enfants s'accomplira,

par leur glorieuse Résurrection, et par l'Entrée qui leur sera abondamment donnée dans ton Royaume Éternel! Royaume que leur assure cette alliance en vertu de laquelle j'espère de le saisir : désirant de vivre et de mourir appuyé sur cette anchre sure et ferme de ma bienheureuse Espérance.

Enfin lorsque je seray compté entre les morts, et que personnellement je n'aurai aucune part à ce qui se fera sous le soleil, si cet écrit tombe entre les mains de quelqu'un de mes amys qui me survivront, puisse-t-il faire des impressions salutaires sur leurs âmes! Puissent-ils le lire comme exprimant leurs propres sentiments, aussi bien que les miens! Puissent-ils apprendre de moy à craindre l'Éternel notre Dieu et à se mettre à couvert sous l'ombre de ses ailes dans ce temps et pour l'Éternité! Puissent-ils adorer comme moy cette grâce qui dispose d'abord nos cœurs à entrer dans ton Alliance et qui daigne ensuite nous y recevoir! Et puissent-ils avec moy et toute l'Assemblée des Rachettés, attribuer au Père, au Fils et au Saint-Esprit, la gloire, l'honneur et la louange qui leur sont duës à si juste titre pour avoir concouru chacune si merveilleusement à l'œuvre illustre de notre Rédemption! Amen.

Signé : Ducros.

MÉLANGES

SAISIE DE TRENTE VOLUMES LUTHÉRIENS

TROUVÉS A TOULON EN 1545[1]

En 1545, au moment même où s'exécutait le terrible arrêt dit de Mérindol[2], le sénéchal d'Hyères faisait faire une perquisition chez Me Lazare Drilhon, apothicaire de Toulon, « suspeuçonné » d'hérésie.

Le 16 mai, le viguier, délégué à cet effet, et deux consuls se transportèrent dans un jardin occupé par l'apothicaire, et trouvèrent trente volumes luthériens cachés dans deux *houlles* enfouies elles-mêmes dans la terre.

1. Extrait de la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. IV, p. 427 et suiv.). Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 366, l. 8-13.
2. Voy. Gustave Lambert, *les Guerres de religion en Provence*, t. I, p. 69.

Le notaire Couchon, qui accompagnait les commissaires dans leur visite, fut chargé de dresser le catalogue des livres découverts chez l'hérétique Drilhon, et c'est la copie de ce document, extraite des minutes de ce tabellion (déposées aujourd'hui chez Me Gence, notaire), que j'ai l'honneur de soumettre au Comité.

La plupart des livres compris dans ce catalogue sont très rares.

Le *Livre des marchands*, satire protestante, introuvable, est, dit-on, une suite du *Pantagruel* de Rabelais (?) On cite un exemplaire unique de la première édition à la bibliothèque de Zurich [1].

La Parfaite Amye a été vue à Marseille chez un bibliophile, mais elle n'est pas connue de Brunet.

En somme, je crois que cet inventaire pourrait être de quelque utilité pour les bibliophiles, malgré l'incorrection de certains titres qui ont pu être mal copiés par le notaire Couchon. Ne pourrait-on pas le publier dans la *Revue des Sociétés savantes*?

Les minutes du tabellion qui dressa le procès-verbal ci-joint ne font pas connaître quel fut le sort des livres ni celui de leur propriétaire. Je suppose qu'on ne fit qu'un seul bûcher, selon l'usage pratiqué à cette époque. C'était le moins que l'on pût faire pour cet apothicaire venu d'Allemagne pour répandre en Provence « le poison » des doctrines luthériennes. Le malheureux Drilhon cachait sa bibliothèque; mais il avait eu la pauvre idée d'écrire son nom sur l'un des ouvrages condamnés au feu. On lisait, en effet, sur le premier feuillet des *Prières et oraysons de la Bible* : « A moy appartient, Lazare Drilhon. »

OCTAVE TEISSIER.

Rapport de perquisition, veue et inventaire des livres luthériens à l'encontre de maistre Lazare Drilhon, apothicaire, suspeuçonné de hérésie, à la requête de monsieur le viguier et communaulté de Thollon (16 mai 1545).

Sachent, tous présens et advenir, que l'an de grâce mil cinq cent quarante cinq, à la nativité de Nostre Seigneur, et du jour seiziesme du moys de may, rapporte je Jehan Couchon, notaire et tabellion de la cité de Thoulon, soubsigné :

1. Un autre à la Bibliothèque du protestantisme français. Voy. le *Bulletin*, t. XVII, p. 331. Rien de plus opposé, malgré les apparences, que l'inspiration de ce livre et celle de Rabelais. — (*Réd.*)

Noble Alard Rippert, viguier et capitaine de ladite cité de Toullon, commissaire et reporteur, commis et député par M. le lieutenant du sénéchal au siège et ressort de la ville d'Yères, par lettres de commission en forme de *committimus*, pour informer sur le crime de hérésie de Me Lazare Drilhon, apothicaire, habitant dudit Tholon, datées de Hyères, du jour unziesme de may, an présent, ainsi signées : Nicolaus Fabre, lieutenant Fortis;

Et en appoinctement et commandement faits par ledit sieur lieutenant, en compagnie des honorables hommes Mes Marc Sauvaire et Jehan Cabasson, consuls et syndics de la communaulté, manans et habitans de ladite cité de Thollon, et Me Raffre de Aneurs, lieutenant de viguier et cappitaine, de Pierre Daraches, sergent royal dudit Tholon;

Se estre transportés dehors des murs de ladite ville de Thoullon aux fauxbourgs de Saint-Michel, en certain jardin de capitenesse (*sic*) Jannote, qui fust (le jardin) de messire Anthoine Fournier, prestre du lieu de Cueur; confrontant au chemin dudict bourg, au cazal de Anthoine Gris, au jardin de Me Portanier, de la ville de Brignolle, juge;

Et illec appliqués, après deux perquisitions dans ledict jardin, et en ung canton d'iceluy jardin, avoir trouvé ung petit cabbinet ou bien bouctilon couvert, esquel tient à ferme Me Lazare Drilhon, apothicaire, habitant de Tollon, dans esquel cabynet, en certain canton d'icelluy, trois grands *paulnies* ou environ, avoir trouvé deux houlles de terre, grandes, couvertes au dessus de certaines tabletes, apuis la terre au dessus, dans lesquelles houlles se sont trouvés les livres prohibés et deffendus qui s'ensuivent, fust, par la bouche dudit monsieur le consul Salvatoris, par noms et titres dans illec enregistré, s'ensuyt la teneur d'iceulx :

Et premièrement. *Livre des simulacres et histoires faites de la mort, contenant la médecine de l'âme*, 1542.

Item. *Exposition sur l'Apocalypse Sainct Jehan, l'apostre, extraicte de plusieurs docteurs, contenant* 407 *feuillets*. 1543.

Item. *La première partie du Nouveau Testament en françoys, nouvellement reveue et corrigée en l'an* 1544, imprimée à Lyon par Thibauld Payan.

Item. *Heures de Nostre Dame sellon l'usaige de Romme, translatées de latin en françois par Gilles Calheau*, avec aultres choses

concernant la forme de vivre des chrestiens en tous estats, 1543.

Item. *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur et seul Sauveur Jésu-Christ, translaté de grec en latin*, contenant feuillets 749.

Item. *Novum Testamentum insignitum simulachris.*

Item. *Chansons spirituelles, pleines de saincte doctrine et exhortations pour edifier le prochain, avec aucunes de nouveau adjouxtées dont l'ordre s'ensuyt à la fin du livre.*

Item. *Exposition d'évangile de Nostre Seigneur Jésu-Christ scelon sainct Mathieu, translatée de latin en françois*, imprimée en 1540.

Item. *Les faicts de Jésu-Christ et du Pape, par lesquels chacun pourra facillement cognoistre la grande différence entre eulx, nouvellement reveuz, corrigez et augmentez, scelon la vérité de la saincte Escripture et des droitz canons, par le lecteur de Sainct Palais.*

Item. *La parfaite amye, nouvellement composée par Anthoine Hervel, dict la Maison Neuve*, 1542.

Item. *Exposition sur le premier épistre de sainct Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utiles à tous amateurs de vraye et chrestienne prédication, translatée de latin en françoys*, 1540.

Item. *Les prières et oraysons de la Bible, faictes par les saincts pères et par les hommes et femmes illustres, tant d'Ancien que du Nouveau Testament*, 1542. Au premier feuillet duquel est escript : A moy appartient, Lazare Drilhon.

Item. *La première partie de l'union de plusieurs passaiges de l'Escripture saincte.* 1539.

Item. *Indice des principales matières contenues en la Bible, où les diligens lecteurs pourront trouver et pratiquer plusieurs lieux.* 1543.

Item *Chansons demonstrantes l'abus du temps présent avec plusieurs aultres de nouveau ajoutées.* 1544.

Item. *Le livre de marchant, fort utille à toutes gens pour cognoistre desquelles marchandises on se doibt garder.*

Item. *La forme des prières ecclésiastiques avec la manière de administrer les sacremens, de célébrer le mariage et la visitation des mallades.* 1543.

Item. *L'office des princes que Dieu leur commande touchant les abus que sont en l'Église*. 1544.

Item. *Le petit traicté de la Saincte Cène de Nostre Seigneur Jesu-Christ*. 1544.

Item. *Chansons spirituelles pleines de saincte doctrine et exhortations pour édiffier le prochain*. 1544.

Item. *Le mandement de Jesu-Christ à tous les chrestiens et fidelles*, 1544.

Item. *Epistres et evangilles des cinquante-deux dimanches de l'an, chez Estienne Doulet*, 1542.

Item. *Le livre de l'internelle consolation, très utile au chrestien, nouvellement reveue et corrigée*, 1542.

Item. *La somme de l'escripture saincte, enseignant la vraye foy, par laquelle sommes justifiez, avec quelques aultres volumes empaquetez*, 1544.

Item. *Disputations chrestiennes en manière de devis, divisées par dialogues*. 1544.

Item. *Exposition sur le premier epistre de sainct Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utilles*, 1540.

Item. *La seconde partie des disputations chrestiennes composées par maistre Pierre Viret*. 1544.

Item. *Le sommaire des livres du Nouveau et vieux Testament, les édits, parolles ou commandemens de Dieu.*

Item. *Chansons spirituelles pleines de saincte et chrestienne doctrine et exhortations, lesquelles les fidelles pourront chanter au lieu de charnelles et vaines.*

Item. *La troisième partie des disputations chrestiennes composées par Pierre Viret*. 1544.

Item. *Supplication et demonstrance sur le faict de la chrestienté et la réformation de l'Eglyse faicte au nom des amateurs*. 1544.

Item. *Une chanson escripte à la main en papier, contenant deux feullets, ainsi acommenceant « : Je estoye party pour... » et finissant par : « Ce dernier baston, quinze pallardes et là où sont en nombre nonante cinq bastons. »*

Le tout demourant rière et entre les mains dudit seigneur le viguier, en présence veue et tesmoignage des tesmoings cy-dessoubs nommés, esquelles choses et duquel inventaire ledit seigneur viguier et cappitaine nous a demandé acte et double à moy, notaire et tabel-

lion royal, soubsnommé, et de moy Jehan Couchon, notaire et tabellion royal de Thollon, soubsigné.

Fait, escript et passé dans ledit jardin et auprès dudit gabinet, es présence de sieur Loys André Abraam, travailleur, Jehan Catherin et de Joye, bollenger, Honoré Daubys, travailleur, Me Jehan Decluza, charpentier, Nicolas Faure et Me Jehan Hollivier, bollenger, et Me Pierre Fagez, praticien, habitans et citoyens dudict Toullon, tesmoings à ce nommés, requis et appelés.

(Extrait des minutes de Me Couchon (Annexe 1545, fol. 279), déposées chez Me Fournier, notaire à Toulon).

Pour copie conforme :

OCTAVE TEISSIER.
Membre non résidant du Comité.

DEUX PRIX ACADÉMIQUES

Parmi les prix décernés par l'Académie française, dans sa séance annuelle du 7 août, nous en remarquons deux attribués à des écrivains protestants. La meilleure partie du prix Bordin (2 000 francs) a été accordée à *l'Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du* XVe *siècle et au commencement du* XVIe *siècle*, œuvre monumentale de notre collaborateur et ami M. Ch. Schmidt, professeur honoraire à Strasbourg. Une moitié du prix Thérouanne (2 000 francs) a récompensé la belle thèse de M. Denis sur Huss et les Hussites dont il a été rendu compte dans le *Bulletin*, p. 137. Voici en quels termes le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Doucet, s'est exprimé sur ce double sujet :

« Reculons un moment avec M. Ch. Schmidt jusque dans la pénombre du XVe siècle qui finit et du XVIe siècle qui va commencer. Déviant un peu de la route qu'il devait suivre, son important ouvrage, comme il le dit lui-même dans sa préface, a pris une tournure plutôt érudite que littéraire. Il contient notamment de curieuses études biographiques sur des savants et des écrivains dont les noms et les œuvres méritaient qu'on les remît en lumière. Satires, poèmes, livres latins, l'auteur a tout lu et nous fait tout lire. C'est un travail énorme, solide et instructif, que l'Académie a distingué en première ligne parmi ceux qui lui étaient présentés pour le prix Bordin.

» Le livre de M. Ernest Denis sur *Huss et la guerre des Hussites*

est une œuvre considérable qui atteste une grande érudition et une puissante faculté de travail. Les symptômes précurseurs de la révolution religieuse du XVIe siècle apparaissent dès la fin du XIVe. Après un coup d'œil jeté sur cette préface de son histoire, Jean Huss entre en scène; le voilà tout entier; si sincère dans sa piété, si courageux en présence d'un supplice horrible, si fermement convaincu jusqu'au dernier moment qu'il restait fidèle au catholicisme alors qu'il en sapait les bases fondamentales et qu'il ouvrait la porte à Luther. L'indignation que sa mort excite en Bohême, le soulèvement de ce petit peuple qui, pour défendre sa nationalité et sa religion telle qu'il la comprend, lutte avec succès contre l'Église et l'Empire, repousse cinq invasions, porte la guerre chez ses agresseurs qui d'abord s'étonnent et reculent; plus tard enfin, lorsque cinquante années de luttes ont épuisé ses ressources, lorsque la division s'est mise dans ses rangs, le respect qu'il continue d'inspirer à ses ennemis et qui lui vaut d'obtenir la paix à des conditions honorables : tels sont les tableaux que déroule sous nos yeux l'intéressant ouvrage de M. Ernest Denis. J'hésite à me demander si à la sympathie, à l'admiration que ses héros lui inspirent, ne se mêle pas un peu d'exagération; ce qui s'expliquerait d'ailleurs par la grandeur des événements et des caractères au milieu desquels d'attrayantes études ont fait vivre longtemps l'auteur de ce beau travail.

» L'Académie lui décerne une moitié du prix Thérouanne; l'autre étant attribuée à M. Félix Rocquain pour son livre intitulé *l'Esprit révolutionnaire avant la révolution.* »

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION A DIEPPE

Par GUILLAUME ET JEAN DAVAL

2 volumes in-8

C'est un rare privilège pour une Église de posséder son histoire écrite par un de ses anciens membres et fournissant ainsi d'utiles matériaux aux futurs historiens. C'est le cas de l'Église réformée de Dieppe, qui compta parmi ses fondateurs le célèbre John Knox, et dont les annales ont été retracées avec une minutieuse fidélité par

Guillaume et Jean Daval, dits *les policiens religionnaires*, depuis l'origine jusqu'à l'an 1657, en plein règne du monarque qui devait lui porter un coup fatal par la révocation de l'édit de Henri IV; c'est à un érudit bien connu de nos lecteurs, M. Émile Lesens, que nous devons cette importante publication, faite avec un luxe de bon goût et un savoir de bon aloi dignes en tous points de la Société rouennaise des bibliophiles, dont elle porte le sceau.

Dans une savante préface, M. Lesens, d'accord sur ce point avec les anciens historiens dieppois, expose les raisons qui permettent d'attribuer l'ouvrage en question à Guillaume Daval et à son fils, dont on sait d'ailleurs très peu de chose. Membres tous deux du consistoire de Dieppe, ils avaient sous la main, dans les registres consistoriaux, de précieuses sources d'informations auxquelles se joignaient les chroniques locales; ils en firent le meilleur usage. Guillaume avait vu l'introduction de la Réforme à Dieppe, et ses tragiques vicissitudes sous les derniers Valois. Son fils en suivit les développements souvent troublés dans la première moitié du XVIIe siècle. Voici le titre du manuscrit qui doit désormais associer leurs noms : *Mémoires de la Rénovation de la Prédication de la vraie et pure doctrine Évangélique et Apostolique et de ce qui s'est passé de plus mémorable pour le fait de la Religion en l'Église de Dieppe.* L'original est perdu, mais on en possède plusieurs copies dont une, déposée à la Bibliothèque du protestantisme français, a été très utilement consultée par M. Lesens. Le titre de *policiens religionnaires* attribué aux deux auteurs s'explique par la mission qu'ils eurent souvent l'un et l'autre de distribuer les secours accordés soit aux pauvres de la ville, sans distinction de culte, soit à leurs coreligionnaires indigents.

Voici en quels termes sont exposés les commencements de l'Église de Dieppe : « Le premier moyen dont Dieu se servit pour retirer d'erreur ceux de la dite ville et les appeler à sa cognoissance, fut assez vil et abject selon le monde; car ce fut par le moyen d'un libraire colporteur, nommé Jean Venable, n'ayant que peu de livres mais bons, qu'il portoit sur son dos en une bannette, et luy mesme assez bien instruit en la vérité pour un homme de sa condition; les labeurs duquel Dieu bénit grandement et en appela plusieurs, mesme des plus notables citoyens, à la cognoissance de la vérité céleste, comme ne luy estant pas plus difficile d'agir efficacement envers les

siens et les amener à soy par des moyens et personnes faibles, viles et inexprisables, que par des doctes notables et puissans. Il a mesme toujours choisi ceste voye, affin que toute la gloire luy en soit rendue, comme il fit au commencement de la publication de l'Évangile, ou par la prédication de douze pauvres pescheurs et un faiseur de tentes, il conquit et gagna à lui en peu de temps presque tout le monde. »

Ainsi est inaugurée par un simple colporteur une des plus puissantes Églises de la Normandie. Aux prédicateurs de la première heure, Venable, la Jonchée, Seguéran, des Roches, etc., va se joindre Knox, « singulier organe du Seigneur » qui obtint à Dieppe les plus grands succès. Le nombre des fidèles s'accrut tellement qu'ils osèrent se rendre au prêche en plein jour, au lieu qu'auparavant ils n'osaient y aller que de nuit. Le 1er mars 1558 est une date dans l'histoire de la congrégation dieppoise, qui vit « abjurer les erreurs de l'Église romaine et faire profession de l'Évangile, entre les mains du sieur Knox, M. de Senerpont, lieutenant pour le roy au gouvernement de Picardie, un sien gendre et une de ses filles nommée madame de Monteraulier; M. de Bacqueville et deux de ses fils, avec plusieurs autres gentilshommes et demoiselles ». L'élan donné ne se ralentit plus. Au milieu des désordres et des corruptions qui s'étalent surtout dans les ports, apparaît un peuple de mœurs pures. A la cène du 1er mai 1560 on compta près de deux mille communiants. Un collège sera bientôt fondé pour l'instruction de la jeuuesse. Le progrès continue sous le ministère de François de Saint-Paul, collègue d'Augustin Marlorat au colloque de Poissy. Un siècle plus tard, à la veille des mesures intolérantes qui vont disperser sans retour le petit troupeau, Jean Daval pourra écrire : « Cette Église est maintenant composée de douze ou quinze mille personnes, entre lesquelles on compte environ quatre mille communiants[1]. Le Seigneur veuille l'augmenter toujours de plus en plus en ses grâces, et l'accroître en nombre de personnes jusques à ce que le nombre des eslus soit accomply. A lui soit gloire et honneur dès à présent et à jamais ! »

L'espace nous manque pour retracer, même à grands traits, l'histoire de l'Église de Dieppe dans la période qu'embrassent les mémoires des Daval, pendant les guerres de religion et les troubles de

1. Ceci s'applique évidemment à la population réformée de Dieppe et des environs, Arques, Bacqueville, etc.

la Ligue, sous le régime réparateur de Henri IV lentement miné par Louis XIII, et aboutissant au despotisme unitaire de Louis XIV affranchi de la tutelle de Mazarin. Rien de plus agité que l'existence de la congrégation dieppoise sous Charles IX et Henri III. Son grand adversaire à cette époque, c'est le sieur de Sigongne, gouverneur de la ville, à qui l'on a fait bien gratuitement une réputation de tolérance. Coligny l'avait bien jugé quand il disait aux Dieppois sollicitant son maintien « qu'ils ne savaient ce qu'ils demandoient, et qu'ils faisoient comme les grenouilles de l'apologue qui, ayant demandé un roy à Jupiter, il leur donna une sigongne qui les dévorait tous ». Si les horreurs de la Saint-Barthélemy furent épargnées à Dieppe, c'est qu'à la nouvelle du massacre de Rouen la plupart des réformés s'étaient enfuis sur mer et menaçaient d'user de représailles. Il ne resta plus dans la ville qu'un petit nombre de femmes et d'enfants, quelques vieillards décrépits auxquels leur âge interdisait toute fuite. La partie étant manquée, Sigongne put se donner de beaux airs de clémence et congédier les massacreurs. Pour se dédommager sans doute de l'hypocrisie de ses débuts, il ne laissa jamais échapper l'occasion de faire du mal aux réformés, et il mourut en 1582 laissant une mémoire exécrée. Guillaume Daval devient presque éloquent en relatant sa fin : « Ainsi mourut le dit Sigongne hay de tous et regretté de personne. Il estoit homme d'esprit et de conduite, éloquent, et qui persuadoit aisément ce qu'il vouloit, avec cela merveilleusement flexible et pitoyable a des mouvements contraires pour parvenir au but de ses desseins; mais d'autre part dissimulé, trompeur, perfide, ingrat, vindicatif et d'une si extrême avarice qu'elle le portoit mesme à la cruauté, ne se souciant par qu'elle voye il amassoit des biens. » Fortune mal acquise ne profite guère. Son fils, qui lui succéda dans le gouvernement de Dieppe, et qui n'était pas sans talents, mourut perdu de réputation et criblé de dettes [1]. Son neveu n'échappa qu'à grand'peine à l'échafaud, sous la régence de Marie de Médicis, « comme pour prouver qu'en grands et en petits, Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants jusques à la troisiesme et quatriesme génération de ceux qui le haïssent ».

La victoire d'Arques, prélude de jours meilleurs, eut un heureux retentissement à Dieppe : « Pour les habitants, ils commencèrent

1. Le 16 avril 1611. Voy. son portrait non moins énergiquement tracé que celui de son père (*Hist.*, t. I, p. 191, 192).

dès lors l'excercice en la ville. Du commencement ils le faisoient en secret, et peu à après en diverses maisons les plus commodes qu'ils pouvoient trouver; ceux d'un cartier en une maison, et les autres en une autre; les uns en un jour de la semaine, et les autres en un autre, en sorte qu'il n'y eut presque aucune grande maison en la ville, appartenant à ceux de la religion ou occupée par eux, où l'on ne fit l'exercice de la religion de fois à autre, comme aux maisons des sieurs Robert Peigné et Jean de Montpellé, appartenant aujourd'hui au sieur Jacques Mel; des Avironniers, rue Sailly, en celle du sieur Jean Mel, et celle de vis-à-vis ou demeuroit alors Daniel Oulson, rue de la Prison, à la grand cour; en celle du sieur Darcourt et de Nicolas Despinay, rue du Haut-Pas; en celle de l'image de Saint-Martin et de la Grand-Rue; en celle de Jean Leplu, rue d'Escosse, et plusieurs autres, mais principalement en celle nommée le Moutier Blanc, rue du Haut-Pas, où on l'avoit faite en l'an 1576, et en celle qui alors appartenoit au sieur Guillaume Crucifix, rue Notre-Dame, qui estoient comme deux paroisses où on faisoit le presche tous les dimanches, comme estant plus grandes et plus commodes. Les pasteurs preschoient tous les jours d'exercice ordinaire, deux fois chacun, et trois ou quatre fois dans les extraordinaires, ce qui continua assez paisiblement sous la faveur et protection du commandeur de Chastes gouverneur, qui quelquefois, selon les occurrences, advertissoit de s'abstenir du chant des psaumes, ou de n'en chanter que peu de versets et en basse note, et de n'apporter les choses en montre par les rues de peur du bruit ou esmotion des papistes. »

Les ministres de l'Église de Dieppe sont, à cette époque, MM. Cartault et de Licques, assistés de M. de la Rue, ministre de Caen. La sœur du roi, Catherine de Bourbon, fait un premier séjour à Dieppe, en 1589; elle y revient en octobre 1593 et pratique ouvertement le culte réformé : « Pendant que madame Catherine de Bourbon fut à Dieppe, qui fut environ un mois, elle fit toujours prescher publiquement dans sa maison, et l'on y commença à chanter les psaumes et à faire la lecture de la Bible. »

L'édit de Nantes ne fit que régulariser une situation qui valut aux réformés Dieppois des années de calme et de prospérité : « L'exercice se faisait alors si paisiblement et ceux de la religion vivoient avec telle liberté, qu'ils ne permettoient point ou que les papistes n'osoient songer de tendre des tapisseries ou autres ornements devant leurs

maisons un jour des processions. » Il fallut un arrêt spécial des juges royaux d'Arques pour rendre cette mesure obligatoire aux réformés (1609). « Le vendredy, 24 de juillet audit an, décéda M. Matthieu Cartault, ministre du saint Évangile en l'Église de Dieppe, qui avoit esté pasteur ordinaire, tant en secret qu'en public, tant en France qu'à la Rye en Angleterre, pendant l'exil, de 38 à 40 ans, et fut le lendemain porté en terre par les anciens et diacres de l'Église. Le jour précédant son décès, il les avait appelés, et, leur ayant représenté qu'il sentoit bien qu'il estoit au bout de sa course, et que Dieu l'appeloit pour le retirer en son repos, leur protesta devant Dieu au trosne duquel il estoit prest de comparoistre pour rendre raison de ses actions, qu'en la doctrine des Églises réformées qu'il leur avoit annoncée depuis si longtemps, il n'y avoit rien qui ne fût en tout et partout conforme à la parole de Dieu, et partant les exhorta d'y persister constamment et courageusement jusqu'à la fin. Qu'il avoit vu des temps fascheux et l'Église en grande tribulation, mais qu'il mouroit content et rendoit grâces à Dieu de ce qu'il luy avoit donné du repos après tant de travaux, et le prioit de luy continuer longuement. Après plusieurs remonstrances et exhortations, et avoir recommandé ceux de son église à la grâce de Dieu, il rendit l'esprit doucement et sans effort. »

Le portrait du pasteur Abdias de Montdenis, qui décéda en 1638, mérite aussi d'être cité : « Il estoit homme qui avoit des dons excellents, ayant l'esprit vif et prompt, des conceptions belles et élevées, et encore qu'il ne fut pas des plus profonds théologiens, il estoit grand orateur, ne se servant que de ses seules inventions, sans aide d'aucun livre ou orateur, au moins dans les dernières années... » Tel n'était pas le cas de cet ancien cordelier, Charles Deschamp, qui se glissa dans le ministère en 1636, et séduisit d'abord le troupeau par « la grâce et la véhémence avec laquelle il débitait ses sermons, de telle sorte que chacun portoit son offrande à ce nouveau saint, les uns du linge, les autres des habits, et les autres autre chose ». Tant de succès enfla la vanité de l'ex-cordelier, se faisant fort de prêcher sur tout sujet en une heure de préparation, mais ne tenant nul compte de la discipline de l'Église et n'obéissant qu'à ses fantaisies. On découvrit un jour que ses sermons n'étaient que la traduction de ceux de Meisnerus, savant professeur de l'académie de Wittemberg. Deschamp nia le fait devant le colloque de la classe de

Caux; mais il fut aisément convaincu, et refusa de prêcher sur un texte désigné par le Consistoire, « parce que, dit-il, cela luy feroit un trop grand affront ». Telle fut l'origine des longs et tristes débats qui agitèrent l'Église de Dieppe, émurent le synode d'Alençon et retentirent jusqu'à Genève. Deschamp avait su intéresser à sa cause les ducs de la Force et de Rohan. Il n'en fut pas moins interdit de ses fonctions après une enquête qui fit peu d'honneur à sa vie privée. Le livre VII de l'*Histoire* des Daval est consacré tout entier à cet affligeant épisode.

Les troubles de la Fronde eurent leur contrecoup en Normandie, et Dieppe vit dans ses murs la sœur du prince de Condé, qui, « n'ayant pu être, selon le mot de Retz, l'héroïne d'un grand parti, en devint l'aventurière ». La duchesse de Longueville se jeta dans le château de Dieppe, et tenta, mais sans succès, d'entraîner la population dans son parti. Elle dut s'enfuir, et faillit se noyer dans le bateau qui la transporta en Flandre. C'est l'époque du ministère de Focquembergues, qui se fit une grosse affaire en réimprimant, à l'occasion du grand Jubilé de 1653, un petit livre intitulé *le vrai Jubilé des chrestiens*. Cette publication eut sans doute passé inaperçue sans l'extrême virulence des prédications ordinaires de Focquembergues contre les catholiques, qui lui avait attiré, à plusieurs reprises, les admonestations du Consistoire. Il dut comparaître au château et déclarer « de n'avoir voulu offenser ceux de la religion romaine, ni de troubler et interrompre leurs dévotions ». L'imprimeur fut condamné à une légère amende. « Ainsi sortit de cette mauvaise affaire, faute de s'assujétir à l'ordre, par son opiniâtre vanité et véhémence; ses parties mesmes disant tout haut que si c'eust esté quelqu'un des autres pasteurs, ou qu'il n'y eut point fait apposer son nom, ils n'en auroient pas parlé; tellement que ce ne fut pas son livre qui le fit persécuter, mais luy qui fit persécuter son livre. »

De plus sérieuses persécutions allaient bientôt commencer pour l'Église de Dieppe et pour les protestants français, dépouillés article par article de leur charte protectrice, et livrés à l'omnipotence monarchique qui devait dire son dernier mot dans la Révocation. Jean Daval a-t-il pu pressentir cette époque néfaste? Son récit s'arrête en 1657. M. Lesens a rendu un vrai service à nos annales réformées en publiant un manuscrit d'un intérêt grave et soutenu, qui répand de vives lumières sur l'histoire du protestantisme en Nor-

mandie, et permet de suivre dans ses diverses phases une Église importante qui n'a pas porté notre drapeau sans honneur. L'impression qui reste de la lecture de ces deux volumes, c'est que la sécurité fit défaut à nos pères, même aux meilleurs jours du passé. La liberté de conscience ne fut qu'un accident glorieux dû à la magnanime inspiration d'un monarque et contesté par tous ceux de sa race avant l'ère réparatrice de 89.

J. B.

NÉCROLOGIE

M. LOUIS VULLIEMIN

Le 10 août dernier s'est éteint à Lausanne, à l'âge de 83 ans, le doyen des historiens suisses, le docte et spirituel écrivain qui s'appliqua, durant une longue carrière, à faire revivre les anciens âges de l'Helvétie. Le nom de Louis Vulliemin est glorieusement associé à celui de Ch. Monnard dans l'achèvement du monument national dont les premières assises furent posées par Jean de Muller ; je remplis un filial devoir en rappelant ses titres au souvenir reconnaissant des protestants Français.

Né à Yverdon, vers la fin du siècle dernier, Louis Vulliemin fut le condisciple de Vinet à l'Académie de Lausanne, et se voua d'abord au ministère. Les exigences d'une santé délicate le ramenèrent à sa véritable vocation, l'histoire. Son début fut une spirituelle chronique de la Réformation dans la Suisse romande, publiée sous forme de journal, lors du jubilé de 1835. Cet essai, qui promettait beaucoup, a tenu tout ce qu'il promettait. La réimpression de l'ouvrage de Ruchat (*Histoire de la Réformation de la Suisse*, 7 vol. in-8) avec de riches appendices, suivit de près le *Chroniqueur*. Bientôt parurent les 4 volumes de la continuation de Jean de Muller embrassant l'histoire de la confédération aux XVIe et XVIIe siècles. Par la profondeur de l'érudition comme par le talent d'écrire, quoique son style ne fût pas sans défauts, M. Vulliemin s'était montré à la hauteur de ce grand sujet. En exposant les révolutions accomplies sur les bords de l'Aar et du Léman, il avait su tracer des figures durables.

Ici commence une phase nouvelle dans la carrière de l'écrivain épris des souvenirs de son pays natal, le canton de Vaud. La biographie n'est pour lui qu'une page de l'histoire générale : « Comme une goutte de rosée reflète à la surface de son cristal ciel, terre, tout ce qui l'environne; l'histoire particulière doit aussi réfléchir celle des faits généraux. » Cette poétique formule, M. Vulliemin l'a réalisée, avec un talent aussi sobre que pur, dans une série de volumes où le charme s'unit à l'érudition. Le *Château de Chillon*, où revivent Pierre de Savoie et Bonivard, *Augustin Pidou, le Doyen Bridel*, etc..., sont autant de personnifications de la Suisse romande étudiée avec finesse, peinte avec amour, dans quelques-uns de ses fils. Il n'est pas jusqu'à *la Reine Berthe*, publiée dans un album de 1843, pour étrennes de nouvel an, qui n'évoque avec vérité quelques scènes du moyen âge. Dans un autre ordre d'idées, la notice consacrée au pieux pasteur Alphonse Gonthier marque le lien qui unissait à la France réformée l'éminent historien [1].

Après tant de travaux qui lui valurent une légitime renommée, M. Vulliemin avait acquis le droit au repos. Mais il était de ces esprits alertes qui ne se reposent d'une tâche accomplie que par une autre : « Comment, écrit-il lui-même, me suis-je trouvé dans le cours de ma soixante et dix-septième année, et presque sans m'en douter, avoir commencé d'écrire l'histoire de la patrie suisse? Je me l'explique par l'attrait qui porte le vieillard vers les jeunes générations et par le plaisir que je trouvais à occuper mes derniers jours des études qui ont fait ma joie dans un âge moins avancé. Je ne me demandais pas si j'arriverais au terme. Il me suffisait de savoir que j'employais le reste de mes forces au service de la patrie que j'aime. »

Ces lignes servent d'avant-propos à l'ouvrage qui a été comme le testament de M. Vulliemin, et dont il a pu constater le populaire succès. L'*Histoire de la confédération Suisse*, depuis les âges les plus reculés jusqu'à nos jours (2 vol. in-12) est l'œuvre d'un patriote et d'un sage qui aime à retracer les combats de la vie, au moment d'en sortir, et qui tire de l'étude du passé une leçon à l'usage des partis désarmés par le calme et la sérénité de l'historien. La Suisse devait accueillir avec empressement un livre qui sera le manuel

1. Président de la Société d'histoire romande, à laquelle on doit tant d'importantes publications, il fut un des premiers adhérents à notre Société, dont il suivait les développements avec un vif intérêt.

du patriotisme dans ses écoles. La France, par l'organe de M. Mignet, a salué « ce livre court mais substantiel, bien composé et bien écrit, où se remarque un savoir toujours sûr et un esprit historique toujours judicieux ». Une nouvelle édition préparée par l'auteur et dont il a pu corriger les épreuves jusqu'au bout est venue confirmer cet éloge.

Dans le monde des lettres, c'est un privilège qui n'est pas toujours donné aux meilleurs, de terminer leur œuvre, et d'en jouir après l'avoir accomplie. M. Vulliemin a goûté cette rare satisfaction, dans sa retraite de Mornex, où il savait captiver d'illustres visiteurs par la grâce de son accueil, la jeunesse de son esprit, et la piquante variété de ses souvenirs, dont il a, pour ainsi dire, cueilli la fleur dans un volume de mémoires dédié *à ses petits enfants*. Causeur charmant, avec une pointe de malice que tempérait une exquise bonté, la faiblesse de sa voix ajoutait comme l'attrait d'une révélation à tant de traits finement racontés qui semblaient un chapitre inédit de ses livres. Au milieu d'épreuves adoucies par la tendresse d'une incomparable compagne, la foi chrétienne, celle des humbles, fut sa consolation. Sa santé fléchissante inspirait de vives inquiétudes à ceux qui l'entouraient, sans que rien fût changé aux habitudes simples et laborieuses de sa vie. « Le jour de sa mort, écrit M. Marc Monnier, il s'était mis au travail comme de coutume, puis, se sentant plus faible, il s'étendit sur son lit. Quand la mort vint, il ne dit rien ; mais il croisa ses mains sur sa poitrine et regarda le ciel. » Peu d'instants après il rendait son âme à Dieu, sans agonie, laissant à tous ceux qui l'ont connu, aimé, un souvenir pur et doux, comme le soir d'un beau jour.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

Année		Prix
1re année,	1852	20 fr. le volume
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e —	1860	30 fr. le volume
10e —	1861	
11e année,	1862	20 fr. le volume
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	10 fr. le volume
27e —	1878	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1879